ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE



Septembre 2023

AVENANT 2023 à la convention-cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation Territoriale de la Communauté de Communes du Pays de Nay

Convention cadre « Petites villes de demain »

















Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

La présente convention est établie :

ENTRE

- La Communauté de communes du Pays de Nay, représentée par son Président M. Christian PETCHOT-BACQUÉ;
- o La Commune de Nay, représentée par son Maire M. Bruno BOURDAA;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- o L'État, représenté par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, M. Julien CHARLES ;
- o Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son Président, M. Jean-Jacques LASSERRE ;
- o L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, M. Julien CHARLES.

ci-après, les « Partenaires financeurs »;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

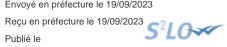
Table des matières

ARTICL	E 1 - PRÉAMBULE	6
ARTICL	.E 2 - OBJET DE LA CONVENTION	7
ARTICL	E 3 - AMBITIONS DU TERRITOIRE	7
ARTICL	.E 4 - LE PROJET	9
*	Axe 1. Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines	9
0	Réaménagement de la terrasse des Marnières, des berges du gave et de la place Saint-Rock	ı 9
*	Axe2. Le traitement de l'habitat	11
0	Description du volet amélioration et requalification de l'habitat privé	12
0	Avenant 2023: Programmes de construction de logements privés	12
0	Avenant 2023 : Autres volets relatifs l'habitat privé	13
*	Axe 3. Le développement touristique.	14
0	Avenant 2023 : Renouvellement de la scénographie de l'exposition permanente de la Mais	
Ca	arrée	
0	Avenant 2023 : Création d'un hébergement touristique.	
0	Avenant 2023 : Itinérance eaux-vives.	
*	Axe 4. Le développement économique	
0	Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCMR).	
0	Avenant 2023 : Action Collective de Proximité.	16
0	Avenant 2023 : Fonds de concours pour la création d'équipements communaux	16
0	Avenant 2023 : Traitement es friches industrielles et commerciales	17
0	Avenant 2023 : Développement du marché de plein vent	17
*	Axe 5. L'environnement et qualité de vie	18
0	Schéma cyclable du Pays de Nay.	18
0	Avenant 2023 : Étude mobilités.	18
0	Avenant 2023 : Création d'un réseau de chaleur.	19
0	Avenant 2023 : Rénovation thermique et structurelle de l'école Jules Ferry	19
0	Avenant 2023 : Rénovation thermique de l'école maternelle Fontaine d'Argent	19
0	Avenant 2023 : Élaboration de la stratégie Patrimoine Naturel de la Communauté de	
Co	ommunes du Pays de Nay	
*	Tableau récapitulatif des projets matures	
	E 5: LE PÉRIMETRE ORT	
ARTICL	E 6 - ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTENAIRES	24
**	Les collectivités	2/

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE



*	• L'État	24
*	Le Département des Pyrénées-Atlantiques	25
*	Les financeurs	26
ART	ICLE 7 - DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION	26
ART	ICLE 8 - GOUVERNANCE	27
*	• Comité de projet	27
*	Responsable ORT	27
*	Comité technique	28
ART	ICLE 9 -BUDGET ET FINANCEMENT	28
ART	ICLE 10 - SUIVI ET ÉVALUATION	28
ART	ICLE 11 - TRAITEMENT DES LITIGES	28
ART	ICLE 12 - RÉSILIATION DU PROGRAMME	29
ART	ICLE 13 - UTILISATION DES LOGOS	29
ART	ICLE 14 - ANNEXES	31
*	Annexe 1 : Fiches actions selon les cinq axes de l'ORT	31
	Fiche action 1.1 : Aménagements urbains	31
	Fiche action 1.2 : Construction d'un centre culturel place Marcadieu (site de l'ancienne	
	gendarmerie)	
	Fiche action 1.3 : Réaménagement de la terrasse des Marnières	
	Fiche action 2.4 : Programme de construction de logements privés – Îlot Souyeux	
	Fiche action 2.5 : Programme de construction de logements privés – Îlot Petit Boy	36
	Fiche action 2.6 : Programme de construction de logements privés – Projet immobilier Nexity/Domofrance	37
	Fiche action 2.7 : Étude sur les logements vacants	
	Fiche action 3.2 : Renouvellement de la scénographie de l'exposition permanente de la Maison	
	Carrée	39
	Fiche projet 3.3 : Itinérance eaux-vives	41
	Fiche projet 4.3 : Fonds de concours	42
	Fiche action 4.4 : Requalification de la friche industrielle Berchon	43
	Fiche action 4.8 : Développer le marché de plein vent	45
	Fiche action 5.1 : Mise en place d'un schéma cyclable	47
	Fiche action 5.2 : Étude mobilités	48
	Fiche action 5.3 : Création d'un réseau de chaleur	49
	Fiche action 5.4 : Élaboration de la stratégie Patrimoine Naturel du Pays de Nay	50
	Fiche action 5.5 : Rénovation thermique et structurelle de l'école Jules Ferry	51
	Fiche action 5.6 : Rénovation thermique de l'école maternelle Fontaine d'Argent	53
*	Annexe 2 : Fiches projets selon les cinq axes de l'ORT	54



ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

	Fiche projet 1.4 : Réaménagement des berges du gave	54
	Fiche projet 1.5 : Requalification de la place Saint-Roch	55
	Fiche projet 4.1 : Opération Collective de Modernisation (base de la future Action Co Proximité)	
	Fiche projet 4.5 : Requalification de la friche industrielle Gibert	57
	Fiche projet 4.6 : Requalification de la friche résidentielle Cantet	58
	Fiche projet 4.7 : Requalification de la friche commerciale SPAR	59
CART	TOGRAPHIES	60
*	Périmètre ORT	60
*	Volet requalification de l'espace public	61
*	Volet requalification de l'habitat	62
*	Volet patrimoine/tourisme	63
*	Volet services, commerces et équipements de proximité	64
*	Volet environnement et qualité de vie	65
*	Périmètres ABF	66
*	Continuités écologies : Trame Verte et Bleue	67
PROJ	JET DE TERRITOIRE	68

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

En 2020, le gouvernement a souhaité que le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui jouent un rôle de centralité mais présentent des signes de fragilités, les moyens de conforter leur rôle de centralité, de renforcer le maillage territorial et de leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires et s'inscrit dans la droite lignée des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Par le passé, la commune de Nay et la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national en faveur de la revitalisation des centre-bourgs, par décision du 20 novembre 2014. Une convention de revitalisation du centre-bourg et de développement de territoire valant OPAH-RU de novembre 2016 à novembre 2022 a été signée le 14 novembre 2016.

L'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 a introduit les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT). La Communauté de communes du Pays de Nay a donc homologué la convention cadre de revitalisation du centre-bourg de la ville de Nay, signée en 2016, en Opération de Revitalisation de Territoire en 2019.

Dans le cadre de cette ORT, plusieurs volets ont été définis :

- Volet requalification des espaces publics.
- Volet habitat.
- Volet patrimoine/tourisme.
- Volet services, commerces et équipements de proximité.
- Volet environnement et qualité de vie.

Lauréate du programme « Petites villes de demain » (PVD)en juillet 2021, la commune de Nay s'est appuyée sur l'Opération de Revitalisation de Territoire et le programme « Petites Villes de Demain », pour poursuivre ses actions en faveur de la redynamisation de son centre-bourg. Elle a pu compter sur le soutien et l'intervention coordonnés de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Grâce au soutien en ingénierie qu'offre le programme « Petites Villes de Demain », la commune de Nay a travaillé à la définition de son projet de territoire à la fin de l'année 2021. Édité en juillet 2022, le document retravaille les volets de l'ORT et inscrit de nouveaux projets nécessaires à la redynamisation du centre-bourg.

De plus, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain s'est achevée en novembre 2022.

C'est pourquoi la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée en 2019 doit être enrichie par un avenant. Les nouveaux projets sont représentés par un symbole bleu. Les projets réalisés ou abandonnés ne figurent pas dans la rédaction du présent avenant mais apparaissent dans le tableau récapitulatif (pages 20 et 21).

Le présent document a pour objectif de fixer :

• L'objet de la démarche et le calendrier prévisionnel (5 ans).

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

- Les éléments de diagnostic et les orientations de la stratégie de revitalisation.
- La description des actions prévues dans chaque secteur d'intervention.
- L'engagement des partenaires, la gouvernance, l'animation et le pilotage.
- La coordination, l'évaluation des actions et l'association du public.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONVENTION

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En juin 2019, le Conseil Communautaire du Pays de Nay a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce schéma affirme Nay et sa bastide comme une centralité stratégique, porteuse d'identité territoriale forte, et à fonction commerciale alimentaire, non alimentaire et de services. A titre d'exemple, le centre culturel communautaire en construction a vocation à participer à la revitalisation de ce pôle central du Pays de Nay.

En décembre 2022, la CCPN a arrêté son Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET). Cette démarche, à laquelle les élus de la commune ont pleinement participé, a contribué à enrichir le projet de la nouvelle municipalité de Nay sur les actions en faveur de la transition énergétique du territoire, notamment l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier et de la végétalisation urbaine, la reconquête de friches urbaines...

La présente convention a pour objectif de mettre à jour l'Opération de Revitalisation de Territoire intercommunale signée en 2019, en y intégrant le projet de territoire actualisé de la commune de Nay

En 2023, la CCPN se saisit du sujet de la revitalisation à l'échelle de l'ensemble du territoire. La convention ORT et son périmètre pourront être amenés à évoluer dans le futur en fonction du schéma qui sera retenu par les élus communautaires.

ARTICLE 3 - AMBITIONS DU TERRITOIRE

Le projet de territoire de la commune de Nay s'inscrit dans la droite lignée sur projet de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Il est issu d'un diagnostic territorial et d'un travail collaboratif des élus afin d'établir une feuille de route au mandat actuel et aux futurs. Nay souhaite mettre au cœur de ses réflexions la participation citoyenne afin de construire la ville de demain avec et pour ses habitants. Le projet de territoire a pour objectif de conforter la place de la commune comme centralité du territoire auquel elle appartient.

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Elle a pour ambition d'être dynamique, tournée vers la jeunesse, praticable et offrant tous les services nécessaires à sa population vieillissante.

Il est fondé sur le slogan « Ensemble, bâtissons demain » et se décline en cinq axes, chacun possédant plusieurs objectifs et un plan d'action bien établi :

- 1. Dynamiser l'économie,
- 2. Valoriser et préserver le patrimoine et le paysage,
- 3. Maintenir le lien social,
- 4. S'engager dans la transition écologique et énergétique,
- 5. Développer une image moderne et dynamique.

Le premier axe traduit la volonté de la commune de lutter contre la vacance commerciale et l'exode des commerces de centres-bourgs vers les grandes et moyennes surfaces de la périphérie de la plaine. Pour cela, elle accompagne les propriétaires en conseils dans la rénovation de leurs locaux commerciaux et les encourage à mettre en place des loyers progressifs afin de permettre aux porteurs de projets de tester leur activité au sein de la commune.

Dynamiser l'économie c'est également proposer un cadre de vie agréable en valorisant et préservant le patrimoine bâti et naturel. La commune possède une volonté forte de reconquérir les friches et de les requalifier. Pour cela, elle peut compter sur l'appui d'ingénierie des partenaires publics, financiers et locaux qui l'accompagnent dans la réalisation d'études de faisabilité ou dans l'acquisition foncière. C'est également entretenir les services publics déjà présents et en développer de nouveaux (France Services, France Rénov', ...) afin de répondre aux besoins des Nayais.es mais également des habitants de la plaine.

La commune de Nay est aussi très attachée aux enjeux écologiques et énergétiques. A l'instar de la Communauté de Communes du Pays de Nay qui établit une ligne de conduite à suivre en matière d'environnement (définition du PCAET, schéma cyclable, trame Verte et Bleue, ...), la commune a choisi de s'inscrire dans différentes stratégies.

La trame verte et bleue est constituée, sur le territoire de Nay, par un réservoir de biodiversité « zone humide » identifié au titre de la trame verte comme de la trame bleue (le Gave de Pau et son affluent le Beez, avec leurs milieux naturels humides et/ou les secteurs à potentiel de restauration).

Ces milieux naturels d'importance régionale et communautaire sont préservés sur le long terme dans le PLU par un classement en zone naturelle de protection des habitats d'intérêt communautaire (les prairies humides associées au Gave de Pau au nord et surtout au sud-est du territoire, et la ripisylve du Beez au sud).

Le développement urbain conditionné au raccordement au réseau d'assainissement collectif ainsi que la prise en compte de la gestion des eaux pluviales permettent de ne pas altérer la qualité des eaux et milieux superficiels du réseau hydrographique du Gave de Pau.

Par ailleurs, les continuités écologiques sont identifiées dans le secteur des coteaux, présentant des boisements intéressants et composant des continuités au titre de la trame verte.

À la suite de la réalisation d'un inventaire de cette trame verte et bleue en 2021, la Communauté de Communes du Pays de Nay a débuté l'élaboration de sa stratégie biodiversité. La commune de Nay est pleinement engagée dans ce groupe de travail afin de s'outiller pour mettre en place des actions en faveur de la biodiversité sur son territoire.

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le



En parallèle, la Communauté de Communes est engagée dans l'élaboration de la trame noire. Cinq communes du territoire sont pilotes et participent au groupe de travail encadré par le Pôle Métropolitain de Béarn. La commune de Nay est l'une d'entre elles.

Suite à la visite d'une écologue en août 2022 sur le territoire, des préconisations ont été rédigées. Elles indiquent les zones où l'extinction de l'éclairage public est obligatoire (Gave de Pau) et celles où elle est recommandée (monuments historiques, services publics, commerces, ...). Ces pistes d'amélioration doivent permettre à la commune de s'ancrer dans la transition écologie et économique, en diminuant la pollution lumineuse et ainsi favoriser la biodiversité (pollinisation, nidification, ...).

Au-delà des actions de l'intercommunalités auxquelles participe pleinement la commune de Nay, cette dernière a décidé, à son échelle, de mettre en place plusieurs actions en faveur de la biodiversité :

- Élaboration d'un permis de jardiner pour végétaliser l'espace public,
- Organisation de journées nettoyages,
- Élaboration d'un plan de gestion différenciée,
- Réduction/Extinction de l'éclairage public.

La municipalité a candidaté au label « Territoire Engagé pour la Nature » en 2022. Encadré par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, il est attribué pour trois ans et permet à la collectivité de bénéficier d'une ingénierie pour la mise en place de son plan d'action.

C'est au travers de toutes ces ambitions que la commune remplie pleinement son rôle de « Petite Ville de Demain ». Elle établit aujourd'hui des stratégies qui permettront de préserver et améliorer le cadre de vie déjà existant.

L'avenant qui est proposé ci-dessous permet de décrire précisément les actions qui alimentent les orientations prises par la collectivité.

ARTICLE 4 - LE PROJET

* Axe 1. Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines

Concernant les aménagements urbains, le traitement des rues du cœur de Bastide avec une amélioration fonctionnelle des circulations, des continuités piétonnières et vélos, ainsi que la mise en valeur d'un éclairage public économe, est toujours en cours. Le programme d'actions du projet d'AMI centre-bourg de Nay se poursuit avec la réfection de la rue Henri IV, de la rue du Général Leclerc ainsi que du parvis de l'église. A ces rues programmées, le projet de territoire rajoute le Chemin Laclau.

 Réaménagement de la terrasse des Marnières, des berges du gave et de la place Saint-Roch. NOUVEAU

La commune de Nay souhaite valoriser et préserver le patrimoine naturel qui fait la qualité de ses espaces publics, ainsi que s'ancrer dans la transition écologique et énergétique. C'est pourquoi elle a pour projet de réaménager deux de ses espaces publics. Pour cela, elle a mobilisé les habitants en organisant une participation citoyenne pour chaque lieu afin de comprendre les usages et les besoins dans le but de définir les aménagements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des Nayais(es).

Ces sites ont vocation à structurer une trame naturelle dans le bourg, ilots de fraicheur nécessaires au bien-être des habitants dans un contexte de changement climatique (action 4.2 Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique du projet de PCAET).

La terrasse des Marnières

Elle va être réaménagée en deux phases. La première étape consistera à renouveler le mobilier urbain (bancs, tables, poubelles) afin que la population puisse profiter pleinement de l'espace de verdure et du panorama qu'il offre. Les questions de sécurité et d'accessibilité au site seront également traitées. Dans une deuxième phase, l'escalier qui permet d'accéder à la terrasse par le parking Marcadieu sera rénové. Il s'agit de créer un cheminement cohérent entre l'escalier de la terrasse et celui du futur espace culturel (équipement dont la construction est portée par la CCPN. Livraison prévue à l'automne 2024).

La place Saint-Roch

Située parcelle AD44, la place Saint-Roch et les bâtiments qui la bordent représentent une surface totale d'environ 6 700m². Elle est longée par la RD 636 depuis l'entrée du lotissement à la sortie de Bourdettes jusqu'à la place Saint-Roch. Le plan cadastral ci-dessous représente le périmètre d'intervention du projet.



Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

©CAUE64

Lors d'un diagnostic en marchant, réalisé et encadré par le CAUE64 en juin 2021, plusieurs enjeux ont été relevés :

1. La sécurité piétonne.

Il est nécessaire de modérer la vitesse des véhicules. Pour cela, plusieurs hypothèses ont été envisagées, notamment de réduire l'emprise routière de la RD936, de donner la priorité aux piétons et aux cyclistes et de réorganiser le stationnement.

2. Le partage des espaces publics.

Il est nécessaire de rendre se lieu à nouveau vivant. Le constat réalisé est que la place Saint-Roch est désertée par les habitants des alentours. Il convient donc de créer un espace qui favorise la rencontre, le repos, le jeu, ...

3. La redécouverte de la place Saint-Roch.

Autrefois entrée de ville historique, il convient de lui redonner son statut d'entrée de ville d'antan, en valorisant le patrimoine architectural et paysager traditionnel. Les aménagements à réaliser devront prendre en compte les bâtiments qui bordent la place, la bastide, le Gave, ...

❖ Axe2. Le traitement de l'habitat

Les difficultés repérées dans l'habitat sont liées à la configuration de la cité ancienne de Nay, construite d'abord au sein des remparts de la bastide puis émergeant dans les voies avoisinantes. Les parcelles les moins bâties, y compris en cœur de bastide, ont connu une densification propre aux petites cités du textile et de l'ameublement du XIXè siècle (usines, ateliers, petits logements de rapport, d'accueil des populations ouvrières, immeubles de rapport et pensions de famille, maisons de propriétaires commerçants, artisans).

Les rives du gave de Pau et les arcades de la place de la République ont offert à la ville une façade ouverte sur l'extérieur, qui nécessite aujourd'hui une valorisation fonctionnelle et commerciale.

Au-delà du pont, le quartier Claracq, ancienne commune rattachée aujourd'hui, est à l'image des faubourgs des petites villes (façades défraichies, habitat défaillant en matière de confort, entrée de ville non investie par les occupants laissant place à la circulation automobile).

Afin de pallier ces problèmes, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été signée en 2016. Elle prévoyait la requalification de 58 logements locatifs et 40 logements de propriétaires occupants. Lors du bilan de l'opération, il apparaît que le nombre que l'objectif sur les propriétaires bailleurs (PB) a été atteint, contrairement à celui sur les propriétaires occupants (PO).

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

	PO (en logement)	PB (en logement)	GLOBAL (en logement)	% de réalisation par rapport aux objectifs (par rapport au total)
2016-2017	0	1	1	6 % (2%)
2018	2	8	10	61 % (14%)
2019	4	14	18	110 % (25%)
2020	3	8	11	67 % (15%)
2021	8	21	29	178 % (41%)
2022 (janvier-août)	1	1	2	12 % (3%)
Total	18	53	71	72 % (100%)
Total en %	45 %	91 %	72 %	

Source: Rapport final suivi d'opération SOLIHA, septembre 2022.

Selon l'opérateur, la difficulté réside dans :

- Le manque de moyens financiers des PO,
- Le manque de connaissance du dispositif,
- Le temps de réalisation du chantier.

Face à ce bilan, la municipalité a fait le choix de ne pas reconduire l'opération. C'est pourquoi la présente convention fixe les nouvelles orientations de Nay en matière d'habitat. De plus, la Communauté de Communes du Pays de Nay est en cours d'élaboration d'un nouveau règlement d'intervention sur la dite thématique.

- O Description du volet amélioration et requalification de l'habitat privé. Les éléments décrits ci-dessus conduisent aux constats de dégradation récurrents depuis de nombreuses années. Des points durs, identifiés dans la convention d'origine de 2019, sont toujours d'actualité :
 - Physiques: configuration urbaine complexe et dense,
 - Immobiliers : indivision, vieillissement des propriétaires, peu de projets de rénovation globale, une forte proportion de vacance (14%),
 - Sociaux : situations sociales dures, ménages précarisés, isolés, population vieillissante aux revenus très modestes.

La situation sociale des habitants du centre ancien, âgés et paupérisés, ainsi que l'habitat majoritairement non rénové, sont les indicateurs qui justifient une intervention au titre de l'amélioration des conditions de logements, de leur adaptation selon leurs besoins, d'une prise en compte des problématiques énergétiques et de la valorisation patrimoniale.

O Avenant 2023 : Programmes de construction de logements privés. Les îlots retenus dans la convention d'origine à savoir, l'îlot Souyeux et l'îlot Petit-Boy, sur lesquels une intervention globale à la fois sur l'habitat dégradé et en déshérence, mais aussi sur la potentialité d'intervention foncière pour une requalification urbaine avait été programmée, ont été modifiés.

NOUVEAU

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

La reconquête de ces terrains répond aux objectifs « d'urbanisme frugal » portés par le SCoT et le projet de PCAET du Pays de Nay.

Îlot Souyeux

Une opération de 30 logements portée par un investisseur privé est programmée pour l'année 2023. Elle reprendra la structure de la friche afin de la valoriser. Les logements en rez-de-chaussée seront aux normes PMR afin de proposer une offre locative aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Cette opération a été pensée conjointement avec la municipalité, en respect du PLU qui intègre ce foncier comme étant un emplacement réservé à un projet d'habitat, et afin qu'elle se déroule dans des conditions optimales et n'entrave pas l'aménagement du foncier situé juste à côté, à savoir la friche commerciale du SPAR.

De plus, cette requalification est un projet global puisqu'une servitude sera créée permettant ainsi d'accéder aux logements par le parking Marcadieu et de sortir sur la rue Saint-Dominique.

Îlot Petit-Bov

La friche Petit-Boy doit être rénovée, en partie, par un investisseur privé. Le programme défini comporte 9 logements dont 3 accessibles PMR. Le projet comprend également la démolition d'une partie de l'ancienne usine, aujourd'hui squattée.

o Avenant 2023 : Autres volets relatifs l'habitat privé.

La ville de Nay s'est engagée depuis 2019 à proposer une offre d'habitat diversifiée de qualité en participant pleinement aux objectifs territoriaux du SCoT et à ses orientations en matière de localisation et de production nouvelle (priorité aux centralités), et de compacité (renouvellement urbain plutôt qu'étalement et consommations de terres agricoles).

Projet immobilier Nexity/Domofrance

Les opérations d'habitat social à réaliser sont constitutives du projet de revitalisation et de renouvellement urbain. En effet, avec 8% de logements sociaux sur le territoire de la plaine de Nay, l'offre de logements à un prix adapté à la demande sociale reste faible. C'est pourquoi la collectivité participe financièrement à la production de 70 logements menée par Nexity. Un tiers de ces logements sera porté par le bailleur social Domofrance afin de répondre aux objectifs quantitatifs de production de logements conventionnés fixés par le SCoT de la CCPN.

Réalisation d'une étude sur les logements vacants

Le pourcentage de logements vacants sur la collectivité étant important, la municipalité a décidé de réaliser une étude en partenariat avec le service Habitat du Département. Elle vise notamment à :

- Identifier les logements vacants en s'appuyant sur les bases de données existantes (DGFIP, LOVAC, ...),
- Vérifier l'exactitude des sources par un arpentage terrain,
- Identifier les propriétaires des logements,
- Mener une action de sensibilisation en contactant les propriétaires concernés pour leur présenter les dispositifs d'aides à la pierre qu'ils peuvent mobiliser (Programme d'Intérêt Général du Département, plateforme de Rénovation Énergétique Montagne Béarnaise).

A terme les objectifs sont multiples :

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Lutter contre l'habitat indigne et/ou dégradé,
- Réduire le taux de vacance locative,

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

 Remettre sur le marché locatif ou à la vente des biens immobiliers afin de proposer une offre en hébergement qualitative.

Axe 3. Le développement touristique

o Avenant 2023 : Renouvellement de la scénographie de l'exposition permanente de la Maison Carrée.



La Maison Carrée, musée géré en régie communale et protégé au titre des monuments historiques, propose actuellement une exposition permanente qui met en valeur le passé industriel de la commune. La volonté de la collectivité est de replacer l'histoire de la maison au cœur du bâtiment.

Suite au travail du conseil scientifique, une thématique a été définie pour créer la nouvelle exposition permanente : « La Maison Carrée à travers le temps ». Une étude de faisabilité pour l'aménagement des trois salles d'expositions a été réalisé de juillet 2022 à février 2023, permettant ainsi d'établir un calendrier et un budget prévisionnels.

Ce renouvellement s'attache à valoriser :

- L'Histoire, notamment en abordant les Guerres de religion,
- L'histoire des propriétaires,
- L'histoire de la Bastide,
- L'histoire de l'art, notamment grâce à l'architecture de la maison,
- Les relations avec l'étranger, notamment via l'activité commerciale des promitaires.
 - o Avenant 2023 : Création d'un hébergement touristique.

La plaine de Nay manque d'hébergements touristiques, notamment à destination des groupes. Nay faisant figure de centralité au sein de l'intercommunalité, étant le terrain de construction d'un espace culturel et participant à la rénovation de la friche Berchon qui hébergera une société de doublage et une société de théâtre, la commune a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur la propriété Cantet. Le souhait de la collectivité est de transformer la maison en un gîte de grande capacité. Cela permettra de créer une offre d'hébergement à destination des artistes, des comédiens, des équipes de logistiques mais aussi des pratiquants de sports de nature, cibles qui seront de plus en plus présentes sur la commune grâce notamment au développement du schéma cyclable et d'une itinérance eauxvives.

Avenant 2023 : Itinérance eaux-vives.

La Communauté de Communes du Pays de Nay a lancé une étude sur l'itinérance eaux-vives. Dès le lancement de la réflexion, une volonté de travailler de concert avec les acteurs du cours d'eau et les collectivités riveraines a été affichée. C'est un projet qui s'inscrit dans le SCoT du Pays de Nay (action n°58 de l'axe 2.2 « favoriser la mise en tourisme du territoire), qui figure également au CRET 2023-2026 (axe 2 « développement du tourisme 4 saisons ») et qui intègre le Plan Avenir Montagne.

Le projet initial d'itinérance nautique était pensé jusqu'à l'océan, soit 180km. Il a été recentré sur les trois collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- La Communauté de Communes de La Vallée d'Argelès-Gazost,
- La Communauté de Communes du Pays de Nay.

La première phase de l'étude, de juin 2018 à novembre 2019, a permis d'étudier la mise en tourisme progressive du Gave de Pau. Un diagnostic a donc été réalisé de Soulom (65) à Narcastet (64), soit

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

55km navigables, 28 sites travaillés dont 12 prioritaires. Des scenarii stratégiques ainsi que des fiches actions ont pu être élaborés. Ces derniers intègrent le travail réalisé sur les mobilités douces (pédestres et cyclables) qui cheminent le long du Gave de Pau afin de construire un projet inter-filières, incitant à la découverte locale et à la consommation sur le territoire.

La deuxième phase, de novembre 2019 à juin 2022, s'est concentrée sur les problématiques climatiques, notamment les craintes existantes sur la ressource en eau pour les années à venir, sur les aménagements réalisés pour assurer les continuités écologiques, sur les pratiques diverses qui scindent le territoire et qui mettent en évidence la question de la gouvernance.

La troisième phase, en cours, permet d'affiner les préconisations d'aménagements en prenant en compte la gestion des conflits d'usage et la mise en tourisme du Gave de Pau, afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cet itinérance eaux-vives.

* Axe 4. Le développement économique

o Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCMR).

Le projet intègre l'Opération Collective de Modernisation en cours qui intéresse le territoire de l'intercommunalité, avec un « focus » particulier pour le commerce de cœur de Bastide.

Le projet porté par la Communauté de communes du Pays de Nay consiste à « Réactiver l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes du territoire ».

Ainsi la stratégie de revitalisation de la bastide de Nay s'inscrit dans une logique collective portée par l'intercommunalité et qui trouve également son expression dans le SCoT : un projet de développement qui entend concourir à conforter les fonctions de centralité de Nay et à accompagner sa valorisation patrimoniale.

Nay entend valoriser son caractère de bastide et de pôle urbain d'intérêt intercommunal par la conjugaison de plusieurs opérations pour redynamiser sa centralité et en renforcer l'attractivité, attractivité qui profitera à l'ensemble du territoire par le rôle de pôle structurant joué par la commune.

La stratégie de dynamisation de l'offre commerciale s'articule ainsi autour des différents axes du projet global portant sur l'aménagement urbain, l'habitat, le développement touristique et la relocalisation de services au cœur de Nay. Seront associées l'association des commerçants Nay la Dynamique et l'association des commerçants des Halles.

L'opération est portée et financée depuis 2021 intégralement par la CCPN. La CCI Pau Béarn et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques conduisent les bilans conseils auprès des porteurs de projets.

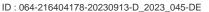
Ce nouveau programme d'actions de l'OCMR du Pays de Nay s'est recentré sur des aides directes individuelles aux entreprises ayant un projet d'investissement, projet qui doit nécessairement inclure un volet « mise en accessibilité des locaux » (volet pouvant être unique ou non).

Comme cela est précisé dans le point 3.2.4 « autres volets spécifiques » du programme d'action de l'OCMR, les aides directes et indirectes mentionnées ci-dessus doivent permettre d'engager une campagne de rénovation des vitrines commerciales et des enseignes commerciales. Les enjeux sont d'autant plus importants sur la ville de Nay qui concentre une part importante des commerces de proximité par sa fonction de bastide et de ville-centre :

Charte d'enseignes et de façades (créée en 2018),

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le



Aides directes pour le ravalement des vitrines commerciales.

L'ensemble de ce programme d'actions vise ainsi à réactiver l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes du territoire autour d'idées fortes : des centralités commerciales, regroupées, lisibles, attractives et adaptées aux clientèles d'aujourd'hui et de demain. NOUVEAU

Avenant 2023 : Action Collective de Proximité.

L'Action Collective de Proximité (ACP) est la petite-sœur, la suite logique du programme cité ci-dessus. Action mutualisée avec les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau, elle a pour objectif de poursuivre son engagement auprès de la filière commerce. Elle pourrait obtenir le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine puisqu'elle répond aux conditions suivantes :

- Programme à l'échelle du territoire « Montagne Béarnaise »,
- Recentrer son action sur enjeux stratégiques pour le territoire (commune PVD, filière clé

Il est à noter que l'intervention régionale auprès des projets des entreprises ne se fera que sur les investissements matériels, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Il pourra être envisagé de maintenir un soutien aux investissements immobiliers sur décision politique dans le cadre d'un financement seul de la CCPN.

La perspective de mise en place de ce nouveau programme est estimée pour la fin d'année 2023, avec le recrutement d'un animateur commerce à l'échelle du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn. Il s'appuiera par ailleurs sur la réflexion pour un schéma de revitalisation à venir sur le Pays de Nay.

> O Avenant 2023: Fonds de concours pour la création d'équipements NOUVEAU communaux.



Dans le cadre de sa politique de promotion et d'attractivité, la Communauté de Communes du Pays de Nay souhaite accompagner les communes membres dans des projets d'équipements communaux participant au rayonnement du territoire, à son aménagement équilibré et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces projets, la CCPN a choisi de créer et d'abonder un fonds de concours permettant de contribuer à la création et/ou au développement de lieux innovants de services aux publics et de services de proximité permettant d'atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Concernant les lieux innovants et de services aux publics, l'intention doit être :

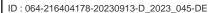
- D'apporter une réponse en termes de maillage territorial des services aux publics dans le respect de l'armature territoriale du SCoT;
- De regrouper plusieurs structures et services au sein d'équipements mutualisés ;
- D'offrir aux habitants des services innovants (ESS, circuits cours, activités associatives, services à domiciles, ...).

Concernant les services de proximité, la volonté est d'accompagner les initiatives communales en faveur du maintien et du développement de services économiques de proximité en :

- Contribuant à la création d'activités et d'emplois locaux non délocalisables dans les centresbourgs du territoire;
- Créant et maintenant des services aux publics.



Publié le



o Avenant 2023 : Traitement es friches industrielles et commerciales.

La commune de Nay compte plusieurs friches industrielles et commerciales, principalement situées en centre-bourgs. La reconquête de ces terrains répond aux objectifs « d'urbanisme frugal » portés par le SCoT et le projet de PCAET du Pays de Nay.

Friche industrielle Berchon

La friche industrielle Berchon, bien communal, va être réhabilité dès 2023. Mise à disposition en mobilisant un bail emphytéotique, un investisseur privé va rénover l'ensemble du bâtiment afin d'installer des activités commerciales (bureaux, restaurant) ainsi que des activités culturelles (entreprise de doublage de film en occitan, compagnie de théâtre) et une salle de réception. Les locaux qui vont accueillir les activités culturelles seront pris en bail par la Communauté de Communes du Pays de Nay pour répondre aux besoins d'acteurs du milieu cinématographique et du théâtre occitan. Cette activité vient compléter l'offre culturelle qui sera réalisée dans le centre culturel.

Friche industrielle Gibert

La friche industrielle Gibert, bien communal, a fait l'objet d'une étude de faisabilité financée à hauteur de 60% par les crédits du Département et de la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Elle a permis à la commune d'estimer la mise aux normes ERP du bâtiment avant de définir les usages pour réinvestir le bien. La commune poursuit sa réflexion pour réaménager cette friche en un tiers-lieu.

Friche résidentielle Cantet

La friche résidentielle Cantet est une propriété ayant appartenue à un ancien maire de Nay, aujourd'hui décédé. Bien communal, elle a fait l'objet d'une étude de faisabilité à vocation touristique, visant à transformer la maison en un gîte de grande capacité et à rénover les hangars en salle polyvalente pour accueillir des animations estivales, des artisans d'art, des expositions,

Friche commerciale SPAR

Local commercial fermé depuis 2017 et situé en haut du parking Marcadieu, à côté du futur espace culturel, la friche commerciale de l'ancien SPAR a fait l'objet d'une étude de faisabilité de juillet 2021 à juillet 2022. Elle a permis de projeter la regualification de ce foncier en deux bâtiments.

Au terme de l'étude, la CCPN prévoit le foncier afin de l'aménager selon ses besoins et ceux du territoire. Les futurs locaux accueilleront notamment le pôle Jeunesse et l'Espace de vie sociale pour une meilleure visibilité et offrir un cadre de vie plus agréable aux usagers de ces services.

o Avenant 2023 : Développement du marché de plein vent.



Le marché de plein vent de Nay a lieu tous les mardis et samedis matin sur la place de la République, la place Moncade et le bas du parking Marcadieu. Il est complété par les halles situées sous la mairie, ouvertes les mardis, vendredis et samedis matin.

La volonté de la municipalité est de développer le marché de plein vent du samedi matin en intégrant de nouveaux commerçants place Moncade. Un travail de co-construction est en cours avec les commerçants des halles et du marché. Il est structuré par une commission qui se réunit une fois par trimestre pour sélectionner les nouveaux arrivants, traiter des difficultés rencontrées, de la gestion des déchets, du stationnement, des améliorations à mettre en place pour améliorer le travail des commerçants, tout ceci dans l'optique d'accroître l'attractivité de cette activité économique.

Dans cette droite lignée, la municipalité souhaite rénover le local de l'ancienne conciergerie. L'objectif de cette rénovation est de mettre aux normes et d'équiper cet espace pour le proposer gratuitement

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le



NOUVEAL

aux associations afin d'organiser des halles gourmandes le samedi matin. Ce concept permettra aux consommateurs de déguster les produits locaux sur place et de profiter des animations musicales et culturelles qu'offrent la ville le week-end.

Une fois ce local rénové, il pourra également faire office d'« étal tremplin ». L'idée est ici de le proposer à la location pour des restaurateurs qui souhaiteraient faire découvrir leur cuisine le temps du marché du mardi et du samedi.

Axe 5. L'environnement et qualité de vie

Ce volet contribue à la réalisation du programme d'actions du projet de PCAET du Pays de Nay :

- Réduire l'empreinte écologique dans les bâtiments et les espaces publics (action 1.3),
- Réduire la part de l'autosolisme en développant les mobilités douces (action 2.3),
- Sensibiliser les citoyens pour des comportements plus sobres (action 2.8),
- Pratiquer un tourisme durable (action 3.3),
- L'agriculture et la forêt comme supports de la production d'énergies renouvelables (action 3.5)
- Patrimoine naturel: un socle pour anticiper les effets du changement climatique (action 4.2).

o Schéma cyclable du Pays de Nay.

A la suite du travail mené par la Communauté de Communes et l'AUDAP, un schéma cyclable a été défini, permettant ainsi de structurer le territoire, de relier les villages entre eux et les principaux éléments structurants.

Nay a été identifiée comme polarité majeure. A ce titre, les actions de la CCPN seront prioritaires sur le centre-ville. C'est pourquoi, l'acquisition de foncier notamment au chemin Baburet, la création d'aménagement (tracés, stations, parking, ...) de la gare à la cité scolaire, ou encore au niveau du pont, seront réfléchis et orchestrés conjointement entre la CCPN et la ville de Nay.

La phase opérationnelle devrait débuter à la fin de l'année 2023. Les travaux commenceront par le Chemin Latéral, ossature structurante du schéma à travers la plaine. Les années 2024-2025 seront consacrées au tronçon reliant Coarraze à Nay. Simultanément, le Département réalisera l'aménagement du tronçon d'Igon à d'Asson en 2023, et du tronçon de Narcastet à Baliros en 2024.

Avenant 2023 : Étude mobilités.

Dans le projet de territoire rédigé par la collectivité, la mobilité apparaît comme un enjeu majeur sur lequel travailler. Son bâti contraint et dense pose de nombreuses problématiques notamment lors de la requalification de la voirie.

La ville rencontre également de nombreux conflits d'usage, surtout le mardi jour de marché, lorsque les transports scolaires doivent circuler dans le flux des clients et des parents d'élèves qui amènent leurs enfants par leurs propres moyens.

Par ailleurs, la municipalité a la volonté de s'inscrire dans une transition écologique et énergétique nécessaire. Elle développe de nombreux projets en ce sens et souhaite que les mobilités soient plus douces et respectueuses de l'environnement.

Elle souhaite également sécuriser les cheminements piétons et cyclistes, notamment aux abords des établissements scolaires, des places et des rues principales du centre-bourg.



Publié le



NOUVEAU

o Avenant 2023 : Création d'un réseau de chaleur.

La Communauté de Communes du Pays de Nay, qui a initié la démarche, et la commune ont décidé de déléguer la compétence à Territoire d'Énergies 64 (TE 64) afin de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Nay. TE64 a missionné le bureau d'étude ADARA. Celui-ci devra déterminer les potentiels utilisateurs de ce réseau, son emplacement le plus stratégique, et l'acheminement de la ressource première. Les résultats sont attendus pour la fin 2023.

 Avenant 2023 : Rénovation thermique et structurelle de l'école Jules Ferry.



La commune de Nay souhaite réhabiliter le bâtiment principal de l'école primaire du fronton et ainsi améliorer les conditions d'accueil des élèves et enseignants, sur une surface de 450 m². Ce bâtiment en L sur deux niveaux est composé de 7 salles de classe, de sanitaires, d'un accueil périscolaire et de bureaux d'accueil du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

La commune poursuit plusieurs objectifs dans ce projet :

- Consolider la structure du bâtiment suite à l'apparition de fissures dans le plancher du niveau 1 sur la partie centrale du bâtiment,
- Diminuer la consommation énergétique d'au moins 63%,
- Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Réaménager des locaux suite à la reprise structurelle et éliminer les rejets d'eaux usées dans le canal adjacent par création de sanitaires aux normes et reliés au réseau collectif d'assainissement de la Ville,
- Renforcer la qualité d'air, fournir de l'eau chaude dans les sanitaires et points d'eau dans les classes, afin de garantir le confort des élèves,
- Conserver ce patrimoine et service public en centre-ville, et cœur de la bastide.
 - Avenant 2023 : Rénovation thermique de l'école maternelle Fontaine d'Argent.



Dans le prolongement de l'action précédente, la collectivité souhaite rénover thermiquement l'école maternelle Fontaine d'Argent. Elle poursuit ainsi des objectifs d'amélioration énergétique et d'offre de services de qualité à destination des jeunes enfants.

 Avenant 2023 : Élaboration de la stratégie Patrimoine Naturel de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

La Communauté de Communes du Pays de Nay a lancé en mars 2023 l'élaboration de sa stratégie Patrimoine Naturel. Sur ces questions liées à la biodiversité, elle est accompagnée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Nouvelle-Aquitaine, qui a réalisé la trame Verte et Bleue du territoire en 2021.

La diffusion d'un questionnaire aux élus sur la TVB a mis en évidence les services rendus à la population et à l'activité agricole par ces habitats naturels, ainsi que leur rôle de levier pour la séquestration de carbone et l'adaptation au changement climatique.

Ce travail doit mener à la construction d'une feuille de route et d'un programme d'actions.

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Tableau récapitulatif des projets matures

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ciaprès, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 6.

Chaque action fait l'objet d'une fiche action annexée à la présente convention.

Reçu en préfecture le 19/09/2023

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

AVENANT 2023

Axes thématiques de l'ORT	Actions	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires	Statut
	1.1. AMI Centre-bourgs	ORT	Mairie	2016-2024	4 700 000 €	État : 2 240 117€ Région : 150 000€ Mairie : 2 309 883€	En cours
Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines	1.2. Construction d'un centre culturel place Marcadieu (site de l'ancienne gendarmerie)	ORT	CCPN	2022-2024	8 356 118 €	État (DRAC) : 1716 625€ État (DSIL) : 455 493€ CNC : 250 000€ Région : 1 239 519€ Département : 850 000€ CCPN : 3 844 481€	En cours
	1.3. Réaménagement de la terrasse des Marnières	ORT	Mairie	2023	20 000 €		En cours
	1.4. Réaménagement des Berges du Gave	ORT	Mairie	2023-2028	n cours de définitio	CAUE, Département	En cours
	1.5. Requalification de la Place Saint- Roch	ORT	Mairie	2025-2026	1 560 000 €	État, Région, Département, Agence de l'Eau	Projet
Axes thématiques de l'ORT	Actions	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires	Statut
	2.1. OPAH-RU	ORT	Mairie	2016-2022	5 000 000 €	ANAH: 1 820 000€ Région: 54 000€ Département CCPN: 446 000€ Mairie: 36 000€ Propriétaires et investisseurs Action Logement	Réalisé
2. Traitement de l'habitat	2.2. ORI-THIRORI	ORT	Mairie	2016-2022	450 000 €	ANAH : 315 000€ Région : 15 000€ Mairie : 120 000€	Abandon
	2.3. Opération façades	ORT	Mairie	2019-2024	90 000 €		Abandon
	2.4. Projet immobilier Souyeux	ORT	Investisseur privé	2023-2025	Non comuniqué		PC à déposer
	2.5. Projet immobilier Petit Boy 2.6. Projet immobilier Nexity/Domofrance	ORT ORT	Investisseur privé Nexity/Domofrance	2023-2025	Non communiqué Non communiqué	Nexity: Non communiqué Domofrance: 961 619€ Département: 587 927€ CCPN et Mairie: 178 276€	PC déposé PC déposé. Projet en cours de réalisation
	2.7. Étude sur les logements vacants	ORT	Mairie	2022-2023	En régie	Département, Mairie	En cours
Axes thématiques de l'ORT	Actions	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires	Statut
	3.1. Affirmation de Nay en qualité de	ORT et hors ORT	CCPN et Mairie	2016-2021	401 000 €	CCPN : 252 000€	Modernisation Office de tourisme : réalisé
	"Pôle touristique"					Autres collectivités	Autres projets : en cours
3. Le développement touristique	3.2. Renouvellement de la scénographie de l'exposition permanente de la Maison Carrée	ORT	Mairie	2022-2023	84 612,08 €	Région : 21 233,02€ Associations : 17 000€ Mécénat : 5 000€ Financement participatif : 6 842,89€ Mairie : 25 536,17€	- En cours
	3.3. Itinérance eaux-vives	ORT et hors ORT	CCPN, CCPVG, CATLP	2018-2025	3 061 960 €	État : Non communique Région : Non communiqué Département : Non communiqué CCPN : 200 050€ CCPVG : 1 807 310€ CATLP : 554 600€	En cours

Reçu en préfecture le 19/09/2023

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Axes thématiques de l'ORT	Actions	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires	Statut
	4.1. Opération Collective de Modernisation	ORT et hors ORT	CCPN	2017-2021	2 931 409 €	État (FISAC) : 224 155€ Région : 79 600€ CCPN : 481 473€ CCI : 9 000€ UPPN et professionnels : 1 000 000€	En cours (prolongation jusqu'à fin 2023)
	4.2. Action Collective de Proximité	ORT et hors ORT	CCPN, CCVO, CCHB	En cours de définition	En cours de définition		Projet
	4.3. Fonds de concours	ORT et hors ORT	CCPN	2023-2026	60 000 €		En cours
4. Le développement économique et les services	4.4. Requalification de la friche industrielle Berchon	ORT	Investisseur privé	2023-2027	4 200 000 €	État (Fonds friche) : 500 000€ Investisseur privé : 3 700 000€	PC déposé
	4.5. Requalification de la friche industrielle Gibert	ORT	Mairie de Nay	2025	1 500 000 €		Projet
	4.6. Requalification de la friche résidentielle Cantet	ORT	Mairie de Nay	2024	2 200 000 €		Projet
	4.7. Requalification de la friche commerciale SPAR	ORT	Communauté de Communes du Pays de Nay	2025-2027	1 039 534 €		Projet
	4.8. Développer le marché de plein vent	ORT	Mairie de Nay	2023-2024	En cours de définition	CCPN (Fonds de concours) : 20 000€ Mairie : en cours de définition	En cours
Axes thématiques de l'ORT	Actions	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires	Statut
	5.1. Développer le schéma cyclable	ORT et hors ORT	CCPN	2023-2025	5 700 000 €	Région, Département,	En cours

Axes thématiques de l'ORT	Actions	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires	Statut
	5.1. Développer le schéma cyclable du Pays de Nay	ORT et hors ORT	CCPN	2023-2025	5 700 000 €	Région, Département, CCPN, Mairie	En cours
	5.2. Étude mobilités	ORT et hors ORT	Mairie	2023-2024	30 900 €	ADEME : 15 450€ Département (crédits PVD) : 9 270€ Mairie : 6 180€	En cours
	5.3. Création d'un réseau de chaleur	ORT	TE64	2022-2023	1 545 736 €	TE64, CCPN, Mairie	En cours
5. Environnement et qualité de vie	5.4. Élaboration de la stratégie Patrimoine Naturel du Pays de Nay	ORT et hors ORT	CCPN	2023	En régie	CCPN, CEN, CAUE	En cours
		ORT	Mairie de Nay	en cours 2021-2023	886 361€	État (DETR) : 330 835€	En cours
	5.5. Rénovation thermique et					Département : 60 000€	
	structurelle de l'école Jules Ferry					Mairie : 495 526€	
	5.6. Rénovation thermique de l'école maternelle Fontaine	ORT	Mairie de Nay	projet 2023-2024	180 531 €	État :	En cours
	d'Argent					Mairie :	

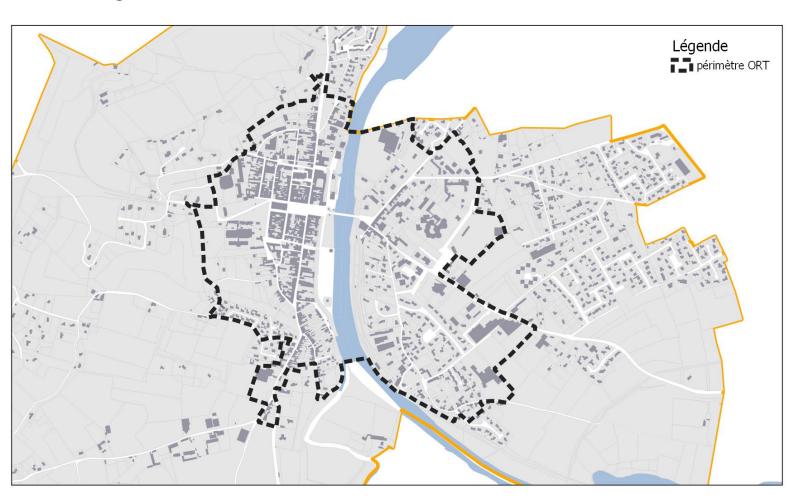
Axe 1. Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines	14 636 118 €
Axe 2. Traitement de l'habitat	5 540 000 €
Axe 3. Le développement touristique	3 547 572 €
Axe 4. Le développement économique et les services	11 930 943 €
Axe 5. Environnement et qualité de vie	8 343 528 €
TOTAL (HT)	43 998 161 €

En synthèse, le bilan financier des actions réalisées, en cours et en projet.

ARTICLE 5: LE PÉRIMETRE ORT

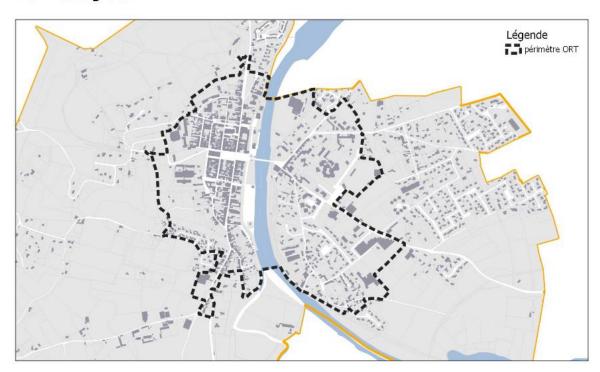
Le périmètre ORT est inchangé.

Opération de revitalisation de territoire - centre-bourg de Nay Périmètre global



Le périmètre ORT est inchangé.

Opération de revitalisation de territoire - centre-bourg de Nay Périmètre global



ARTICLE 6 - ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTENAIRES

Les parties s'engagement à assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

Les collectivités

Les collectivités (CCPN et commune de Nay) s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement.

Elles s'engagent à ne pas mettre en œuvre de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

L'État

L'État s'engage, à travers ses services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridique, et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT des postes des chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier:

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Services, tiers-lieux, ...), et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme « Petites Villes de Demain », et en particulier du Club;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial (conseil en ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés);
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses propriétés (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, ...) tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (bailleurs ou occupants), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale);
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectif transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir :

- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB);
- La Banque Publique d'Investissement (Bpifrance);
- L'Agence Française de Développement (AFD);
- Etc.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département observe les dynamiques territoriales à l'œuvre et partage le constat de la nécessité de renforcer les centres-bourgs qui font face à des difficultés réelles et qui constituent les clefs de voute de l'armature territoriale qui maillent

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

et irriguent nos territoires. La revitalisation des centre-bourgs constitue un enjeu de développement et d'aménagement équilibré du territoire départemental.

Le programme « Petites Villes de Demain » réunit les conditions pour travailler politiquement, techniquement et financièrement les stratégies de revitalisation des territoires lauréats. Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite, ainsi, se positionner comme un partenaire à part entière du programme « Petites Villes de Demain », en mobilisant ses ressources aux côtés de collectivités engagées.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour suivre et accompagner le pilotage du projet de revitalisation, à mobiliser son ingénierie interne selon les besoins exprimés et à déployer ses outils satellites experts du renouvellement urbain.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à apporter son concours aux actions visées par le programme et à étudier d'éventuelles mobilisations financières compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention qu'il aurait préalablement approuvés dans le cadre de ces instances décisionnaires.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à participer à la gouvernance locale et départementale du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets déployés dans ce cadre.

Les financeurs

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

ARTICLE 7 - DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'en mars 2026.

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DB

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

ARTICLE 8 - GOUVERNANCE

Pour assurer l'ordonnance générale du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Comité de projet

Le comité de projet est présidé par Monsieur le Maire, et comprend :

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet,

Les adjoints de la municipalité des thématiques identifiées dans l'ORT,

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Nay ou son représentant,

Le responsable territorial de la Banque des Territoires,

Les partenaires Financeurs et les partenaires Locaux y sont représentés,

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

L'Agence d'Urbanisme des Pyrénées-Atlantiques,

Le Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement,

Tous les signataires participent nécessairement au comité de projet.

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle, à minima de façon annuelle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Responsable ORT

Le projet d'Opération de Revitalisation du Territoire est coordonné par la responsable du pôle urbanisme, désignée par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay et placée sous son autorité.

Pour la commune de Nay, lauréate du programme « Petites Villes de Demain », le chef de projet « petites villes de demain » est désigné par le Maire et placé sous son autorité.

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Comité technique

Un comité technique constitué des responsables ORT, des référents thématiques (CCPN ou partenaires) se réunira régulièrement et a minima avant chaque comité de projet, afin de le préparer.

ARTICLE 9 -BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget prévisionnel des projets de la CCPN et de la commune de Nay seront mis à jour annuellement.

ARTICLE 10 - SUIVI ET ÉVALUATION

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 11 - TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

application des articles L 213-1 du Code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le Président du Tribunal Administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction sur Pau.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 13 - UTILISATION DES LOGOS

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pour être créé, réalisée et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clauses et qu'elle n'est pas autorisées à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment par leur reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée du contrat et prendre automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau de signalétique des Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien entre le programme « Petites Villes de Demain » (logo ANCT/PVD) et l'État avec la mention : « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne),
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque partie.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023 Reçu en préfecture le 19/09/2023

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fait en 5 exemplaires à NAY, le

Etat	CC Pays de Nay Intercommunalité	Commune de Nay
Le Préfet	Le Président	Le Maire

ANAH	Département des Pyrénées- Atlantiques
Le Préfet	Le Président



ARTICLE 14 - ANNEXES

❖ Annexe 1 : Fiches actions selon les cinq axes de l'ORT

Fiche action 1.1 : Aménagements urbains

Axe 1 ORT : Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines

Partie du projet de territoire concernée : Améliorer la qualité et le cadre de vie

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint au patrimoine, à la voirie et à l'urbanisme (M.BONNASSIOLLE)

Référent technique : Responsable cadre de vie et patrimoine Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectif:

- Rénover les places République, Marcadieu et les rues adjacentes.

Description du projet :

Aménagements urbains qualitatifs des espaces publics de cœur de Bastide (Place de la République, Place Marcadieu et rues adjacentes). Ce programme intègre la régulation des trafics et du stationnement (report de stationnement entre République et Marcadieu notamment) par un plan de circulation, tout en préservant l'accessibilité aux commerces et services.

Ce programme qualitatif vise à valoriser les continuités piétonnes dans un cœur de Bastide apaisé : aménagements sensibles faisant la part belle aux matériaux naturels et à la végétalisation, requalification de l'éclairage public et de la signalétique.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

o 2018 – 2020 : requalification places République et Moncade.

o 2022 : réfection rue du Docteur Talamon et contre-allées chanzy.

2023 : réfection rue Henri IV.

2024 : réfection rue Général Leclerc et parvis de l'église.

Partenaires:

ÉtatRégion

Coût prévisionnel : 4 700 000€ HT

État : 2 240 117€
 Région : 150 000€
 Mairie : 2 309 883€

Avancement du projet :

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 1.2 : Construction d'un centre culturel place Marcadieu (site de l'ancienne gendarmerie)

Axe 1 ORT : Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Nay Référent : Vice-Président en charge de la culture (M. Marc DUFAU) Référent technique : Responsable de la culture (S.CADEAC CARLESSO)

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectif:

- Développer l'offre culturel en Pays de Nay.

Description du projet :

Création d'un centre culturel comprenant 2 salles de cinéma, une médiathèque tête de réseau, une ludothèque ainsi qu'un espace de coworking.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

2022 : démarrage des travaux.

Automne 2024 : livraison du bâtiment

Partenaires:

o État

o CNC

o Région

Département

Coût prévisionnel : 8 356 118€ HT

o État (DRAC) : 1 716 625€

o État (DSIL) : 455 493€

o CNC : 250 000€

o Région : 1 239 519€

o CCPN: 3 844 481€

Avancement du projet :

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)

Département : 850 000€

- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- Projet réalisé ou en cours de réalisation

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 1.3 : Réaménagement de la terrasse des Marnières

Axe 1 ORT : Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines

Partie du projet de territoire concernée : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et environnemental

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjointe à l'environnement (Mme DURAND)

Référents techniques : Responsable cadre de vie et patrimoine et responsable services techniques

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Préserver le calme et la nature.
- Faciliter les mobilités douces en intégrant la terrasse des Marnières dans les circuits d'itinérances.

Description du projet:

La Terrasse des Marnières va être réaménagée en deux phases. La première étape consistera à renouveler le mobilier urbain (bancs, tables, poubelles) afin que la population puisse profiter pleinement de l'espace de verdure et du panorama qu'il offre. Les questions de sécurité et d'accessibilité au site seront également traitées. Dans une deuxième phase, l'escalier qui permet d'accéder à la terrasse par le parking Marcadieu sera rénové. Il s'agit de créer un cheminement cohérent entre l'escalier de la terrasse et celui du futur centre culturel.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- 19 avril 2022 : distribution courrier des consultations avec annonce présences élus sur marché + marche exploratoire
- 14 mai 2022 : marche exploratoire sur site pour recueillir les idées d'aménagement de la population.
- 28 juin 2022 : réunion préparatoire pour aménagement haut de la terrasse (mobilier urbain).
- O Automne-hiver 2022 : réunion technique suivi des ddes de devis.
- o Automne 2022 : élagage des arbres et renivellement terrain.
- Janvier 2023: inscription au budget annuel.
- o 1^{er} semestre 2023 : mobilier urbain (installation de table de pique-nique, bancs, poubelles) et sécurisation balustrade.
- o 2024 : rénovation de l'escalier.

Partenaires:

- Services techniques
- Nayaises, Nayais
- Communauté de communes du Pays de Nay

Coûts prévisionnels : 20 000€ HT

Méthodes, outils:

- Consultation citoyenne (écrite, matinées sur le marché, marche exploratoire)
- o Réseaux sociaux, panneaux,

Indicateurs évaluation :

- o Participation à la consultation.
- Fréquentation de l'espace.
- Retours de la population.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Avancement du projet :

☐ Projet au stade la réflexion (idée)

☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)

☐ Projet prêt pour la demande de subvention

□ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 2.4 : Programme de construction de logements privés — Îlot Souyeux

Axe 2 ORT : Traitement de l'Habitat

Partie du projet de territoire concernée : S'engager dans la transition écologique et énergétique

Maîtrise d'ouvrage : Porteur de projet privé Référent : Adjoint à la vitalisation (M.DEQUIDT)

Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Réhabiliter la friche industrielle Souyeux.
- Proposer une offre de logement locative de qualité.

Description du projet :

Le porteur de projet, propriétaire de la friche Souyeux, souhaite la réhabiliter afin de construire 30 logements (T1 et T2 pour le PMR, studio, T3 et T4 pour le reste). Résidence privée, sécurisée et fermée.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 2è semestre 2023 : dépôt du permis de construire.
- o 2024-2026 : réalisation de la résidence.

Avancement du projet :

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (plans réalisés par architecte)
- ☐ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 2.5 : Programme de construction de logements privés — Îlot Petit Boy Axe 2 ORT : Traitement de l'Habitat Partie du projet de territoire concernée : S'engager dans la transition écologique et énergétique

Maîtrise d'ouvrage : Porteur de projet privé Référent : Adjoint à la vitalisation (M.DEQUIDT)

Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Réhabiliter la friche industrielle Petit Boy.
- Proposer une offre de logement locative de qualité.

Description du projet :

Le porteur de projet, propriétaire de la friche Petit Boy, souhaite réhabiliter le premier bâtiment afin de construire 9 logements (T2 (dont 3 PMR), T3 et T4). Résidence privée, sécurisée et fermée. Il détruire les deux autres bâtiments.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- Été 2022 : permis de construire déposé et accordé.
- o 2024-2025 : réalisation de la résidence.

Avancement du projet :

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse
- ☐ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 2.6 : Programme de construction de logements privés – Projet immobilier Nexity/Domofrance

Axe 2 ORT: Traitement de l'Habitat

Partie du projet de territoire concernée : Valoriser et préserver le patrimoine et le paysage

Maîtrise d'ouvrage : Nexity/Domofrance

Référent : Adjoint à la vitalisation (M.DEQUIDT)

Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Proposer une offre de logement qualitative en accession à la propriété.
- Proposer une offre de logement qualitative conventionnée.

Description du projet:

Le projet consiste en la réalisation de 60 logements composés de 2 bâtiments collectifs (40 collectifs sociaux et 13 logements collectifs en accession) et de 7 maisons semi-collectives sociales.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 2è semestre 2022 : dépôt du permis de construire.
- Janvier 2023 : permis de construire modificatif.
- o 1^{er} trimestre 2023 : début du chantier de construction.
- o 2024 : livraison.

Coût prévisionnel : En cours de chiffrage

Nexity: Non communiqué
 Domofrance: 961 619€
 Département: 587 927€

o Communauté de Communes du Pays de Nay et mairie : 178 276€

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 2.7 : Étude sur les logements vacants Axe 2 ORT : Traitement de l'Habitat

Partie du projet de territoire concernée : Accompagner la sortie de vacance locative

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint à la vitalisation (M.DEQUIDT)

Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Identifier les logements vacants sur le périmètre ORT.
- Remettre les logements identifiés sur le marché immobilier.

Description du projet:

L'étude sur les logements vacants menée conjointement avec l'ingénierie du Département permet d'identifier les logements réellement vacants, de relever leur état extérieur et de contacter les propriétaires afin de leur communiquer les aides à la pierre auxquelles ils peuvent accéder pour remettre en location ou en vente leur bien. L'objectif est de proposer du logement de qualité aux primo-accédants, aux familles avec enfants et aux personnes âgées indépendantes.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 16 juin 2022 : écrémage du fichier avec les élus.
- o 21 juin 2022 : journée terrain pour repérage et actualisation fichier.
- o 1^{er} semestre 2023 : contact avec les propriétaires et visites.

Partenaires:

Conseil Département 64

Méthodes, outils :

- Fichiers DGFIP et Département
- o Connaissance des élus
- Arpentage

Indicateurs évaluation :

- o Réduction des adresses du fichier.
- o Échanges avec les propriétaires. Intérêt pour les dispositifs de rénovation.
- o Mise en vente et/ou mise en location des biens.

Avancement du projet :

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Compléments

Objectif : fin de l'étude pour décembre 2023. Étude qui doit aider à créer la politique habitat à la suite de la fin de l'OPAH-RU (non-renouvellement).

Fiche action 3.2 : Renouvellement de la scénographie de l'exposition permanente de la Maison Carrée

Axe 3 ORT : Le développement touristique Partie du projet de territoire concernée : Développer le tourisme

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référents : Adjoint à la vitalisation de la commune (M.DEQUIDT) /Adjointe aux affaires scolaires

(Mme DURAND)

Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain », Chargée des affaires culturelles

Lieu/échelle du territoire de projet : Commune de Nay

Objectif:

- Remettre l'histoire de la Maison Carrée au cœur du bâtiment notamment en :

- Racontant l'Histoire (Guerres de religion),
- Racontant l'histoire des propriétaires,
- Racontant l'évolution architecturale de la bastide,
- Racontant les échanges commerciaux avec l'étranger.

Description du projet:

La Maison Carrée est le lieu culturel emblématique de la ville de Nay. Depuis plusieurs années, elle expose sur le passé industriel de la commune. La nouvelle scénographie va permettre une actualisation de l'histoire présentée et une modernisation des supports utilisés afin de rendre la visite plus ludique et autonome.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 2020 : réalisation de l'étude scientifique.
- 2021 : demande de subvention pour numérisation du musée.
- Décembre 2021 : rencontre avec Mme GHIOLDI, directrice pôle culturel région Nouvelle-Aquitaine.
- 2022 : inscription dans les objectifs et vote du budget en commission pour le phasage du coût des travaux.
- Mai 2022 : consultation MOe
- o 30/06/22 : commission appel d'offre → sélection MOe
- o 01/07/22 : attribution du marché
- 11/07/22 : réunion de cadrage avec Studio Plano
- 07/09/22 : visite terrain + premier travail sur les scénarri de chaque pièce et mobilier envisagé
- 28/09/22 : visio deuxième temps de travail sur les scénarri et le mobilier envisagé
- 17/10/22 : premier rendu étude avec trame narrative définitive et présentation des supports envisagés
- o 10/02/23 : rendu définitif de l'étude
- o 1^{er} semestre 2023 : recherche de financements
- Septembre 2023 : lancement du marché public
- Novembre 2023 à avril 2024 : réalisation des travaux
- Mai 2024: inauguration et ouverture au public.

Partenaires:

- o Région
- o Amis de la Maison Carrée
- Amis de la Batbielle

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Mécénat

Financement participatif: à venir

Studio Plano (scénographe)

Méthodes, outils:

Visite terrain

o Élaboration d'un scénario pour chacune des salles avec choix des matériaux

Coût prévisionnel:

o Étude de faisabilité : 12 320€ o Estimation travaux : 72 292€ HT

o Région : 16 573.02€

o Amis de la Maison Carrée : 10 000€ o Amis de la Batbielle : 5 000€

o Mécénat : 5 000€ Indicateurs évaluation : Nombre de visiteurs.

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet en cours de réalisation ou réalisé

Fiche projet 3.3 : Itinérance eaux-vives

Axe 3 ORT : Le développement touristique

Partie du projet de territoire concernée : Développer le tourisme

Maîtrises d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Nay, Communauté de Communes

Pyrénées Vallées des Gaves et Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Référent : Vice-Président en charge du tourisme (M.Jean-Marie BERCHON) **Référent technique :** Responsable du service tourisme (L.MONTAGNE)

Lieu/échelle du territoire de projet : Communauté de Communes du Pays de Nay

Objectifs:

- Mailler le territoire pour réduire les déplacements ;
- Offrir des services innovants aux habitants ;
- Revitaliser les centres-bourgs;
- Sauvegarder les emplois locaux ;
- Accompagner les initiatives communales, en ingénierie notamment.

Description du projet :

La Communauté de Communes du Pays de Nay a lancé une étude sur l'itinérance eaux-vives. C'est un projet qui s'inscrit dans le SCoT du Pays de Nay, qui figure également au CRET 2023-2026 et qui intègre le Plan Avenir Montagne.

Le projet initial d'itinérance nautique était pensé jusqu'à l'océan, soit 180km. Il a été recentré sur les trois collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- La Communauté de Communes de La Vallée d'Argelès-Gazost,
- La Communauté de Communes du Pays de Nay.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o Juin 2018 à novembre 2019 : étude de la mise en tourisme progressive du Gave de Pau.
- O Novembre 2019 à juin 2022 : élaboration du programme d'aménagement.
- Juin 2022 à juin 2023 : rédaction du programme d'aménagement définitif.
- Juillet 2023 à 2025 : réalisation des aménagements.

Budget:

o Coût annuel: 60 000€ HT

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche projet 4.3 : Fonds de concours

Axe 4 ORT : Le développement économique et les services

Partie du projet de territoire concernée : Dynamiser l'économie et l'attractivité du territoire

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Nay Référent : Vice-Président en charge de l'économie (S.CASTAIGNAU) Référent technique : Responsable pôle économique (F.GONNET)

Lieu/échelle du territoire de projet : Communauté de Communes du Pays de Nay

Objectifs:

- Mailler le territoire pour réduire les déplacements ;
- Offrir des services innovants aux habitants ;
- Revitaliser les centres-bourgs;
- Sauvegarder les emplois locaux ;
- Accompagner les initiatives communales, en ingénierie notamment.

Description du projet :

Dans le cadre de sa politique de promotion et d'attractivité, la Communauté de Communes du Pays de Nay souhaite accompagner les communes membres dans des projets d'équipements communaux participant au rayonnement du territoire, à son aménagement équilibré et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces projets, la CCPN a choisi de créer et d'abonder un fonds de concours permettant de contribuer à la création et/ou au développement de lieux innovants de services aux publics et de services de proximité permettant d'atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

o Avril 2023 : délibération en Conseil Communautaire.

Mai2023 : début du dispositif

Coût prévisionnel : 60 000€ HT

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation



Fiche action 4.4 : Requalification de la friche industrielle Berchon

Axe 4 ORT : Le développement économique et les services

Partie du projet de territoire concernée : Dynamiser l'économie et l'attractivité du territoire

Maîtrise d'ouvrage : CCPN Référent : Maire de Nay

Référent technique : Responsable pôle économique (F.GONNET) **Lieu/échelle du territoire de projet :** friche Berchon, commune de Nay

Objectifs:

- Requalifier une friche industrielle en optant pour la frugalité et en s'inscrivant dans l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des Sols.

- Viser une amélioration énergétique.

Description du projet :

Conta'm, société dédiée au doublage de films et dessins animés en occitan et La Compagnie Lilo, dédiée à la création de spectacles vivants et à la formation d'acteurs coopèrent depuis plus de 10 ans. Ces deux structures professionnelles œuvrent pour la création, pour les artistes, pour la culture et la langue occitane. Le Pays de Nay, géographiquement localisée entre les Régions d'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine confère un positionnement idéal à la construction d'un lieu de création. Classée aux monuments historiques au cœur de la bastide de Nay, la Halle Berchon hébergeait l'entreprise créée par Désiré Berchon en 1868, l'inventeur d'un métier à tisser les bérets : le métier Berchon. L'usine de bonneterie Berchon de Nay fut jusque dans les années 1980 l'une des principales entreprises de la région. L'opportunité est offerte à Conta'm et à La Compagnie Lilo d'intégrer le projet de réhabilitation de l'usine Berchon à Nay et d'investir une partie des espaces disponibles dans le bâtiment qui sera livré d'ici deux ans pour y installer son auditorium, des bureaux, ainsi que des espaces de travail dédiés à la formation et au spectacle vivant. La perspective d'un rapprochement des deux structures dans ce lieu les amène à repenser leurs activités de production artistique respectives en faveur de la langue et la culture occitanes sous l'angle du patrimoine industriel et de la notion de fabrique. Travailler dans un studio tel que présenté ci-après, à Nay entraînera pour les équipes : - Un confort et une qualité de travail à la mesure de leur expérience, - une augmentation de la production de films doublés, - un développement de la qualité artistique et technique des équipes, - une plus grande capacité d'accueil, - une meilleure accessibilité pour les comédiennes et les comédiens mais aussi pour les stagiaires et les groupes, - une opportunité de travailler avec de nombreux créateurs de spectacle vivant en occitan. - Une facilité d'hébergement et de restauration et donc d'organisation de son activité. Par ailleurs, Conta'm pourra générer une certaine économie locale directe : en moyenne, chaque année, 60 nuitées et 140 repas sont engagés, le développement de l'activité pourrait voir ces chiffres augmenter d'autant. Le projet de la friche Berchon est assurée en 2 phases : - Travaux de mise en sécurité du bâtiment et de réhabilitation. Livraison d'un bâtiment hors d'eau, hors d'air par la SAS Cancé Développement - Prise à bail par la CCPN d'un plateau de 450 m² environ et construction de locaux intégrés au bâtiment et adapté à l'activité de Contam et Lilo sous maîtrise d'ouvrage de la CCPN.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

 2023-2024: travaux de réhabilitation du bâtiment puis d'aménagement des plateaux, montée en puissance de l'activité de doublage, embauche de l'équipe de permanents, structuration de la coopération de Conta'm et de Lilo, début des actions pour un développement interrégional.

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

2025-2027 : mise en œuvre des différentes prestations de services, création de spectacles vivants en Occitan et diffusion

Partenaires:

- o État
- o Région
- Département
- o Communauté de communes du Pays de Nay
- o Mairie de Nay
- o SAS du Gave de Nay
- Acteurs scolaires

Coûts prévisionnels :

o Réhabilitation hors d'eau hors d'air : 2 124 855€ HT

Maîtrise d'œuvre : 55 102€ HT

o Travaux construction locaux Conta'M/Lilo: 367 350€ HT

Équipements cinématographiques : 159 019€ HT

o État (Fonds friches): 500 000€

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- Projet réalisé ou en cours de réalisation

Fiche action 4.8 : Développer le marché de plein vent Axe 4 ORT : Le développement économique et les services Partie du projet de territoire concernée : Dynamiser l'économie et l'attractivité du territoire

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint à la vitalisation de la commune (M.DEQUIDT)

Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain » / Policier municipal **Lieu/échelle du territoire de projet :** Commune de Nay – Département – Région – France

Objectifs:

- Maintenir et développer la réputation du marché de Nay.
- Accueillir de nouveaux producteurs et commerçants.
- Développer le marché du samedi matin place Moncade.
- S'inscrire dans la transition écologique en valorisant les déchets non-alimentaires et les biodéchets.

Actions:

- Proposer de la restauration sur place le samedi midi pour inciter les visiteurs à consommer davantage et/ou différemment.
- Mener un groupe de travail à partir de la commission commerce.

Description du projet:

Le marché de Nay est reconnu sur le territoire du Pays de Nay et dans les EPCI alentours. L'attractivité est stable. Avant qu'elle ne s'essouffle, les commerçants et producteurs, en partenariat avec la municipalité, souhaitent proposer et participer à des animations pour lui donner plus de visibilité et lutter contre la concurrence grandissante des marchés alentours (Bordes, Coarraze, Igon).

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning :

- o 2022 : participation au concours « Plus Beau Marché de France ».
- Noël 2022 : animation vin chaud.
- 6 décembre 2022 : mise en place des commissions marchés.
- Janvier/février 2023 : structuration administrative (mise à jour des formulaires, mise à jour du site internet, refonte des plans).
- Mars 2023 : intégration de nouveaux commerçants place Moncade.
- 2023 : travail conjoint avec le service déchets de la CCPN pour la mise en place d'un marché sans collecte.

Partenaires:

- Services techniques
- o Service déchets de la CCPN
- o Producteurs, commerçants du marché
- Producteurs, commerçants des halles

Coût prévisionnel : En cours de chiffrage

Indicateurs évaluation :

- o Fréquentation du marché
- Nombre de demande d'intégration au marché

Avancement du projet :

☐ Projet au stade la réflexion (idée)

Reçu en préfecture le 19/09/2023 Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- □ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 5.1 : Mise en place d'un schéma cyclable

Axe 5 ORT : Environnement et qualité de vie

Partie du projet de territoire concernée : Développer les mobilités douces

Maîtrise d'ouvrage : CCPN

Référent : Vice-Président en charge du tourisme (M.Jean-Marie BERCHON)

Référents techniques : Responsable du service tourisme (L.MONTAGNE) / Responsable

aménagement de l'espace et urbanisme (A.VIGNAU)

Lieu/échelle du territoire de projet : Communauté de Communes du Pays de Nay

Objectifs:

- Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser les modes actifs.
- Réduire les émissions des polluants atmosphériques.

Description du projet :

La Communauté de commune du Pays de Nay a réalisé un schéma cyclable. Sa phase opérationnelle doit permettre de terminer l'aménagement de la Voie Verte 81, d'aménager une mobilité douce et sécurisée à l'intérieur des villages et structurer l'offre cyclo-touristique par une mise en relation avec les territoires voisins. Ce projet intègre l'axe 2 du PCAET (action 2.3 : réduire la part de l'autosolisme en développant les mobilités douces).

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o Fin 2023 : aménagement tronçon latéral par CCPN.
- o 2023 : aménagement tronçon Igon-Asson par Département.
- o 2024 : aménagement tronçon Narcastet-Baliros par Département.
- o 2024-2025 : aménagement tronçon Coarraze-Nay par CCPN.

Partenaires:

- Département
- Communauté de communes du Pays de Nay
- Mairie de Nay

Coûts prévisionnels : 5 700 000€ (hors aménagement du pont d'Assat, traversée de la route RD938 à hauteur de Beuste et Lagos, et tronçon Igon-Asson)

- Étude pour la sécurisation D35 pour relier la Vallée d'Ossau : à chiffrer
- Équipements cyclables annexes : à chiffrer
- Tronçons V81 Narcastet-Baliros + Igon-Asson pour liaison route des cols : en cours de chiffrage par le Département

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Fiche action 5.2 : Etude mobilités Axe 5 ORT : Environnement et qualité de vie Partie du projet de territoire concernée : Développer les mobilités douces

Maîtrise d'ouvrage : Mairie

Référent : Adjointe à l'environnement (P.DURAND)

Référents techniques : Chef de projet « Petites Villes de Demain » / Responsable cadre de vie et

patrimoine

Lieu/échelle du territoire de projet : Commune de Nay

Objectifs:

- Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser les modes actifs.
- Réduire les émissions des polluants atmosphériques.

Description du projet :

Le bâti contraint et dense pose de nombreuses problématiques notamment lors de la requalification de la voirie.

La ville rencontre également de nombreux conflits d'usage, surtout le mardi jour de marché, lorsque les transports scolaires doivent circuler dans le flux des clients et des parents d'élèves qui amènent leurs enfants par leurs propres moyens.

Par ailleurs, la municipalité a la volonté de s'inscrire dans une transition écologique et énergétique nécessaire. Elle développe de nombreux projets en ce sens et souhaite que les mobilités soient plus douces et respectueuses de l'environnement.

Elle souhaite également sécuriser les cheminements piétons et cyclistes, notamment aux abords des établissements scolaires, des places et des rues principales du centre-bourg.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- Mai -Juin 2023 : marché public pour sélectionne BE mobilités.
- O Juin 2023 : candidature à l'AAP « Marche du Quotidien ».
- o Dernier trimestre 2023 : lancement de l'étude.
- o Avril 2024 : rendu de l'étude.

Partenaires:

- o ADEME
- Département
- o Mairie de Nay
- Coût prévisionnel : 30 900€

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 5.3 : Création d'un réseau de chaleur

Axe 5 ORT : Environnement et qualité de vie

Partie du projet de territoire concernée : Mobiliser les capacités de production

d'énergies renouvelables

Maîtrise d'ouvrage : TE64/CCPN

Référent : Adjoint au patrimoine, à la voirie (M.BONNASSIOLLE) Référent technique : Responsable cadre de vie et patrimoine Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Diminuer le coût global des équipements en matière d'énergie.
- Valoriser la ressource en bois présente sur le territoire.
- Atteindre les objectifs carbones fixé par l'État et l'Europe.

Description du projet:

La Communauté de commune du Pays de Nay a étudié il y a 10 ans un réseau de chaleur pour le chauffage de la piscine, du collège et du lycée, sur la commune de Nay. Avec l'appui de l'animateur EnR Thermique des COFOR, la CCPN réévalue l'intérêt de ce réseau en y intégrant les éléments nouveaux : prix du gaz, construction de la cantine scolaire, rénovation du collège, projet de nouveaux bâtiments, financement publics... Il apparait que ce réseau aurait un intérêt technique et économique pour les utilisateurs. Suite à cette première approche, la CCPN souhaite pousser la réflexion en faisant une étude de faisabilité réseau de chaleur bois énergie / solaire thermique.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- Début 2022 : Transfert de la compétence de la CCPN à TE64.
- o 2è semestre 2022 : Cabinet ADARA mandaté pour réaliser l'étude de faisabilité.
- Janvier Mars 2023 : Formalisme, division parcellaire, servitudes de passage à anticiper, finalisation du contrôle de la faisabilité.
- Avril 2023 Réunion de présentation finale du projet.
- Mai 2023 : Engagement de raccordement.
- Juin 2023 : Mise en consultation du MPGP.

Partenaires:

- o TE64
- ADARA
- o ADEME
- Communauté de communes du Pays de Nay
- Mairie de Nay

Coûts prévisionnels :

o Étude thermique : 8 000€ HT

Coût d'investissement : 1 391 750€HT

o Coût de fonctionnement annuel : 145 986€ HT

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation



Fiche action 5.4 : Élaboration de la stratégie Patrimoine Naturel du Pays de Nay

Axe 5 ORT : Environnement et qualité de vie

Maîtrise d'ouvrage : CCPN

Référent : Vice-Président à l'aménagement de l'espace et urbanisme (M.Jean-Pierre FAUX) Référent technique : Responsable aménagement de l'espace et urbanisme (A.VIGNAU) Lieu/échelle du territoire de projet : Communauté de Communes du Pays de Nay

Objectifs:

- Préserver les habitats naturels pour favoriser l'activité agricole ;
- Préserver le patrimoine naturel pour favoriser son rôle de levier pour la séquestration de carbone et l'adaptation au changement climatique

Description du projet:

La Communauté de Communes du Pays de Nay a lancé en mars 2023 l'élaboration de sa stratégie Patrimoine Naturel. Sur ces questions liées à la biodiversité, elle est accompagnée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Nouvelle-Aquitaine, qui a réalisé la trame Verte et Bleue du territoire en 2021. Ce travail doit mener à la construction d'une feuille de route et d'un programme d'actions.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o Mars 2023 : envoi d'un questionnaire sur la TVB aux élus de l'intercommunalité.
- 20 et 27 juin 2023 : ateliers de co-constructions élus et agents sur les milieux forestiers et aquatiques.
- 07 septembre 2023 : atelier de co-construction sur la transition écologique dans les espaces agricoles.
- Septembre à novembre 2023 : rédaction des fiches actions.
- Novembre 2023 : 2è phase de consultation auprès des techniciens.
- O Décembre 2023 : 2è consultation auprès des élus.
- Janvier et février 2024 : finalisation des fiches actions.
- o Février ou mars 2024 : vote de la stratégie et du plan d'action en conseil communautaire.

Partenaires:

- o CEN
- o CAUE

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Axe 5 ORT : Environnement et qualité de vie Partie du projet de territoire concernée : Réhabiliter et entretenir les bâtiments

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint patrimoine, urbanisme, voirie et travaux (M.BONNASSIOLLE)

Référent technique : Responsable cadre de vie et patrimoine Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Consolider la structure du bâtiment pour garantir la sécurité du personnel éducatif et des
- Diminuer la consommation énergétique du bâtiment d'au moins 60%.
- Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Réaménager les locaux à la suite de la reprise structurelle et éliminer les rejets d'eaux usées dans le canal.
- Conserver ce patrimoine et ce service public en centre-bourg.

Description du projet :

La commune de Nay souhaite réhabiliter le bâtiment principal de l'école primaire du fronton et ainsi améliorer les conditions d'accueil des élèves et enseignants.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 2021 : cabinet d'architecture THAL archi retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.
- o 2021 : bureau d'études Inspyr retenu pour réaliser l'audit énergétique.
- 2021 : constitution du dossier de demande de subvention.
- o 2022 : lot n°2 pourvu (charpente).
- 11 août 2022 : diagnostic amiante et plomb réalisé.
- 18 août 2022 : début des travaux.
- Rentrée 2023 : livraison.

Partenaires:

- o THAL archi
- o Inspyr
- o État
- Département
- Services techniques
- Enseignants

Méthodes, outils:

- o Réunion d'information avec les enseignants.
- Informations papiers constantes auprès des parents d'élèves.
- Réunions chantiers.

Coût prévisionnel : 966 471.25€ HT (dépenses au 30/06/23)

o État (DETR) : 330 835€ o Département : 60 000€ o FCTVA: 174 478€ o Mairie: 401 158.25€ Indicateurs évaluation :

o Consommation énergétique.

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche action 5.6 : Rénovation thermique de l'école maternelle Fontaine d'Argent Axe 5 ORT : Environnement et qualité de vie Partie du projet de territoire concernée : Réhabiliter et entretenir les bâtiments communaux

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint patrimoine, urbanisme, voirie et travaux (M.BONNASSIOLLE)

Référent technique : Responsable cadre de vie et patrimoine Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Diminuer la consommation énergétique du bâtiment d'au moins 40%.
- Conserver ce patrimoine et ce service public en centre-bourg.

Description du projet :

La commune de Nay souhaite réhabiliter le bâtiment principal de l'école maternelle et ainsi améliorer les conditions d'accueil des élèves et enseignants.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 2023 : réalisation des diagnostics techniques
- o Fin 2023 : lancement du marché public
- Janvier 2024 : dépôt du dossier DETR
- o 2è trimestre 2024 fin 2024 : réalisation des travaux

Partenaires:

- o **État**
- Département
- Enseignants

Méthodes, outils:

- o Réunion d'information avec les enseignants.
- o Informations papiers constantes auprès des parents d'élèves.
- Réunions chantiers.

Coût prévisionnel : 180 531.12€ HT

o État (DETR) : 110 332.87€

o Mairio : 70 108 25€

o Mairie : 70 198.25€Indicateurs évaluation :

o Consommation énergétique.

- ☐ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation



Annexe 2 : Fiches projets selon les cinq axes de l'ORT

Fiche projet 1.4 : Réaménagement des berges du gave
Axe 1 ORT : Requalification de l'espace public
Partie du projet de territoire concernée : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et environnemental

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référents : Adjointe à l'environnement (Mme DURAND) / Adjointe au sport (Mme WEISS) **Référents techniques :** Chef de projet « Petites Villes de Demain » / Responsable cadre de vie et

patrimoine

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Préserver le calme et la nature.
- Développer et renforcer la pratique sportive sur cet espace (skatepark, velo, ...), ainsi que les animations (concert, théâtre de pleine nature).

Description du projet:

Les berges du gave sont un lieu très côtoyé par la population, notamment par les jeunes qui utilisent quotidiennement le skatepark. C'est également un lieu sur lequel se déroule des manifestations (Sun'iN'ay, concert, ...). L'objectif est de consulter la population pour aménager cet espace selon leurs besoins.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o Janvier février 2023 : consultation citoyenne écrite
- o 18 et 25 février 2023 : consultation citoyenne sur le marché
- o 11 mars 2023 : marche exploratoire
- 13 juillet 2023 : RDV CAUE pour appui et réalisation d'un pré-diagnostic
- 2024 : consultation pour recrutement architecte paysagiste
- o 2025-2028 : réalisation du projet par phases

Partenaires:

- Services techniques
- Nayaises, Nayais
- Communauté de communes du Pays de Nay

Méthodes, outils :

- o Consultation citoyenne (écrite, matinées sur le marché, marche exploratoire)
- o Réseaux sociaux, panneaux,

Indicateurs évaluation :

- o Participation à la consultation.
- Fréquentation de l'espace.
- Retours de la population.

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Fiche projet 1.5 : Requalification de la place Saint-Roch
Axe 1 ORT : Requalification de l'espace public
Partie du projet de territoire concernée : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et
environnemental

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjointe au patrimoine et à l'urbanisme (M.BONNASSIOLLE)

Référents techniques : Chef de projet « Petites Villes de Demain » / Responsable cadre de vie et

patrimoine

Lieu/échelle du territoire de projet : commune de Nay

Objectifs:

- Mettre en valeur le contexte paysager et architectural.
- Privilégier les usagers piétonniers et les liaisons douces.
- Créer une place accueillante.

Description du projet:

La place Saint-Roch est située au Nord de la commune. Elle est une entrée de ville historique aujourd'hui désertée par les riverains. Située à côté d'un axe départemental, elle est dangereuse car la vitesse n'est pas limitée. Elle est également traversée par une voie qui coupe la place en deux et représente un danger pour les piétons.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- Juin 2021 : diagnostic en marchant réalisé par le CAUE.
- 11 janvier 2022 : présentation du pré-programme d'aménagement réalisé par le CAUE
- 4 mai 2022 : courrier d'information à la population quant à la suite du projet
- 2024 : pré-programme à présenter en commission patrimoine pour validation.
- o 2024 : pré-programme à délibérer en Conseil Municipal.
- 2024 2025 : consultation MOe et marché public
- 2è semestre 2025 : dépôt dossier DETR 2026

Partenaires:

- Services techniques
- o Nayaises, Nayais
- o Communauté de communes du Pays de Nay

Méthodes, outils :

- Consultation citoyenne (écrite, matinées sur le marché, marche exploratoire)
- o Réseaux sociaux, panneaux,

Indicateurs évaluation :

- o Participation à la consultation.
- Fréquentation de l'espace.
- Retours de la population.

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- ☐ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Fiche projet 4.1 : Opération Collective de Modernisation (base de la future Action Collective de Proximité)

Axe 4 ORT : Le développement économique et les services
Partie du projet de territoire concernée : Dynamiser l'économie et l'attractivité du territoire

Maîtrise d'ouvrage : Communautés de Communes du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-

Béarn

Référent : Vice-Président en charge de l'économie (S.CASTAIGNAU) **Référent technique :** Responsable pôle économique (F.GONNET)

Lieu/échelle du territoire de projet : Communauté de Communes du Pays de Nay

Objectif:

- Réactiver l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes du territoire.

Description du projet :

L'opération est portée et financée depuis 2021 intégralement par la CCPN. La CCI Pau Béarn et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques conduisent les bilans conseils auprès des porteurs de projets. Ce programme d'actions de l'OCMR du Pays de Nay était centré sur des aides directes individuelles aux entreprises ayant un projet d'investissement, projet qui doit nécessairement inclure un volet « mise en accessibilité des locaux afin d'engager une campagne de rénovation des vitrines commerciales et des enseignes commerciales. Les enjeux sont d'autant plus importants sur la ville de Nay qui concentre une part importante des commerces de proximité par sa fonction de bastide et de ville-centre. Elle a vocation à perdurer jusqu'à fin 2025 le temps de mettre en place l'Action Collective de Proximité.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- o 2022 : bilan de la précédente OCMR et définition des besoins.
- 2023 : élaboration du règlement d'intervention de l'Action Collective de Proximité avec les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau.
- Septembre 2023 : recrutement d'un animateur mutualisé à l'échelle des territoires Montagnes Béarnaises.
- Fin 2023 : réalisation du diagnostic territorial.
- 1^{er} trimestre 2024 : lancement du programme dédié au commerce et à l'artisanat.

Partenaires:

- o État
- o Région
- Département
- o CCI
- o CMA

Coût prévisionnel : En cours de chiffrage

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- ☐ Projet réalisé ou en cours de réalisation

Fiche projet 4.5 : Requalification de la friche industrielle Gibert

Axe 4 ORT : Le développement économique et les services

Partie du projet de territoire concernée : Reconstruire la ville sur la ville

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint à la vitalisation de la commune (M.DEQUIDT) Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain » Lieu/échelle du territoire de projet : friche industrielle Gibert

Objectifs:

- Réhabiliter une friche industrielle ;
- Créer un lieu hybride à destination de artisans d'art et de l'artisanat OU créer un lieu à vocation social (jeunes, publics scolaires, personnes en insertion professionnelles, personnes âgées).

Description du projet :

La friche industrielle Gibert, bien communal, a fait l'objet d'une étude de faisabilité financée à hauteur de 60% par les crédits du Département et de la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Elle a permis à la commune d'estimer la mise aux normes ERP du bâtiment avant de définir les usages pour réinvestir le bien. La commune poursuit sa réflexion pour réaménager cette friche en un tiers-lieu.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- 2024 : élaboration par le MOe de l'APS/APD, projet et ACT
- o Début 2025 : dépôt DETR
- o 2è semestre 2025 : lancement des travaux.

Partenaires:

- o Région
- o DDTM64
- o Département 64
- o CCPN
- o **État**

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention

Fiche projet 4.6 : Requalification de la friche résidentielle Cantet

Axe 4 ORT : Le développement économique et les services

Partie du projet de territoire concernée : Reconstruire la ville sur la ville

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nay

Référent : Adjoint à la vitalisation de la commune (M.DEQUIDT) Référent technique : Chef de projet « Petites Villes de Demain » Lieu/échelle du territoire de projet : friche résidentielle Cantet

Objectifs:

- Diversifier l'offre d'hébergement touristique sur la Plaine de Nay ;
- Proposer un chantier d'insertion professionnelle ;
- S'ancrer dans le zéro artificialisation nette des sols.

Description du projet :

La commune a acheté la Maison Cantet au décès de son propriétaire, ancien maire de la commune. Vacante depuis, elle souhaite aujourd'hui réinvestir la friche pour répondre à des besoins identifiés par la commune et par la Communauté de Communes du Pays de Nay (manque d'hébergement touristique, aucune labellisation « Accueil Vélo » sur la commune, …).

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

- 2026 : présentation et validation du projet en commission patrimoine puis présentation et délibération en Conseil Municipal
- Début 1^{er} semestre 2026 : consultation architecte, analyse des offres et sélection du maître d'œuvre
- o Fin 1er semestre 2026 : élaboration par le MOe de l'APS/APD, projet et ACT
- Novembre 2026 : délibération en Conseil Municipal pour dde subvention DETR
- Janvier 2027 : dépôt dossier DETR
- o 2è trimestre 2027 : lancement des travaux.

Partenaires:

- Région
- o DDTM64
- o Département 64
- o CCPN
- o **État**

- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- □ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- ☐ Projet en cours de réalisation ou réalisé

Fiche projet 4.7 : Requalification de la friche commerciale SPAR

Axe 4 ORT : Le développement économique et les services

Partie du projet de territoire concernée : Reconstruire la ville sur la ville

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Nay

Référent : Vice-Président à l'aménagement de l'espace et urbanisme (M.Jean-Pierre FAUX) **Référent technique :** Responsable aménagement de l'espace et urbanisme (A.VIGNAU)

Lieu/échelle du territoire de projet : friche commerciale SPAR

Objectifs:

- Proposer une offre de services répondant à l'activité culturelle de la médiathèque et du cinéma ;
- Installer le service jeunesse et espace de vie sociale dans une nouvelle infrastructure;
- Créer un habitat inclusif pour les personnes âgées, en perte d'autonomie, en réinsertion professionnelle et les familles monoparentales.

Description du projet :

La Communauté de Communes prévoit de racheter le foncier de la friche commerciale située en haut du parking Marcadieu. Pour donner suite à une étude de faisabilité mandatée par la commune de Nay et réalisée par la SEPA, l'intercommunalité souhaite construire deux bâtiments distincts afin de proposer une offre de services, de commerce mais également de l'habitat inclusif en travaillant avec un bailleur social.

Modalités de réalisation :

Échéancier, planning:

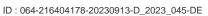
- 2025 : présentation et validation du projet en commission économie, en bureau des maires puis présentation et délibération en Conseil Communautaire
- Début 1^{er} semestre 2026 : consultation architecte, analyse des offres et sélection du maître d'œuvre
- o Fin 1^{er} semestre 2026 : élaboration par le MOe de l'APS/APD, projet et ACT
- o 1er trimestre 2027 : lancement des travaux.

Partenaires:

- o Région
- o État
- Département
- Mairie
- o Bailleur social

Coût prévisionnel : 500 000€ (achat du foncier)

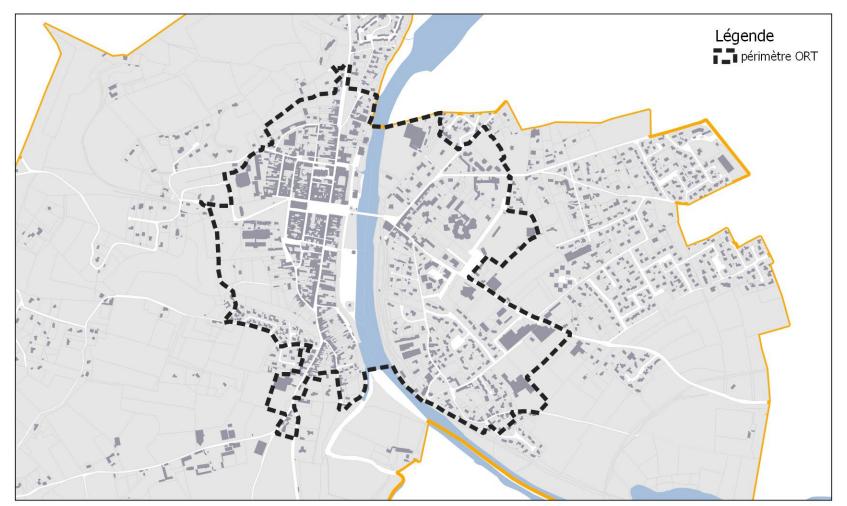
- □ Projet au stade la réflexion (idée)
- ☐ Projet au stade de l'esquisse (délibération)
- ☐ Projet prêt pour la demande de subvention
- □ Projet en cours de réalisation ou réalisé



CARTOGRAPHIES

Périmètre ORT

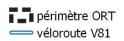
Opération de revitalisation de territoire - centre-bourg de Nay Périmètre global





❖ Volet requalification de l'espace public

Opération de revitalisation de territoire - Nay Projet urbain et fonctionnalités urbaines



Traiter les espaces publics en coeur de bastide

services et espaces publics existants réalisé

en cours

____ en projet

démolition

Maintenir la présence des services à la population

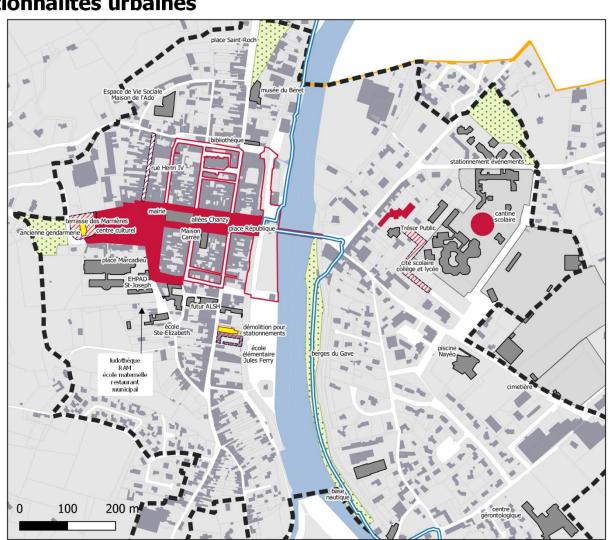
Maison France Services (label 2022) maintien de la trésorerie

Renaturer, marquer les entrées de ville

projet de requalification d'espaces publics

Aménager le pôle de services en rive droite du gave

création d'une voirie de liaison





Volet requalification de l'habitat Opération de revitalisation de territoire - Nay Rénovation urbaine, tissu d'habitat ancien, friches et îlots bâtis dégradés



Embellir et valoriser le patrimoine bâti ancien

bâti patrimonial identifié au PLU tissu ancien - villages et quartiers

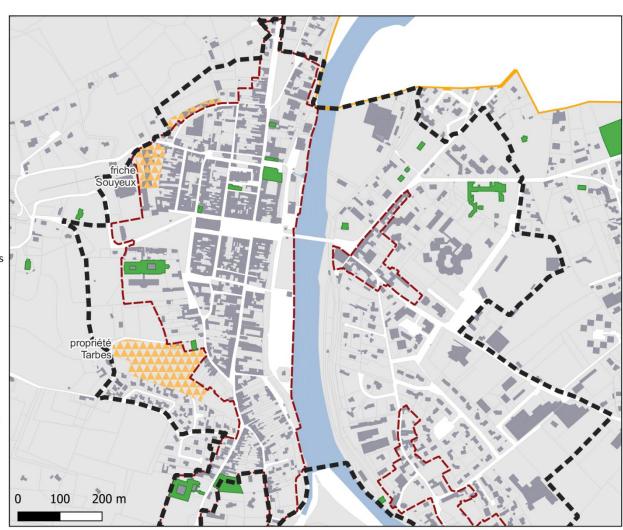
Conversion d'îlots de bâti dégradés ou en désuétude en logements

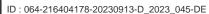
recyclage de friches pour créer de l'habitat

- îlot Souyeux : potentiel 30 logements
- îlot Petit Boy : potentiel 9 logements
- îlot Tarbès : programmation 70 logements dont un tiers conventionnés (projet Nexity - Domofrance)

Accompagner la rénovation du bâti ancien et la sortie de la vacance

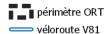
- Programme d'Intérêt Général (PIG Bien chez soi) du Département
- service de Rénovation Énergétique de l'Habitat Montagne Béarnaise
- sensibilisation individuelle des propriétaires de logements vacants





Volet patrimoine/tourisme

Opération de revitalisation de territoire - Nay Actions pour la préservation du patrimoine et le développement touristique



Opérations en cours ou réalisées

- Equipement communautaire structurant :
 - extension de l'office de tourisme (réalisé)
- centre culturel (en cours de construction)

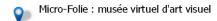
Mise en valeur du patrimoine industriel du territoire

Maison Carrée : renouvellement de la scénographie de l'exposition

Projet d'implantation d'activités

culturelles

usine Berchon : projet d'entreprise de doublage de films en occitan, de compagnie de théâtre, d'un restaurant et d'une salle de réception



Structurer l''accueil touristique

propriété Cantet : création d'hébergement touristique

Structurer l'offre d'activités touristiques de pleine nature

••• projet d'itinérance en eaux vives sur le gave de Pau





Volet services, commerces et équipements de proximité

Opération de revitalisation de territoire - Nay Actions pour le maintien du commerce et de l'artisanat

périmètre ORT

Soutien de la dynamique commerciale dans le périmètre réduit de la bastide ancienne

•••• protection des vitrines commerciales dans le PLU

développement du marché de plein vent

Création d'activités nouvelles dans les friches industrielles

caserne pompiers > atelier Le Soulor (2021) projets de recyclage de friches :

- usine Berchon > projet d'entreprise de doublage de films en occitan, de compagnie de théâtre, d'un restaurant et d'une salle de réception

- ancien Spar > pôle de services CCPN
- usine Gibert > tiers-lieu

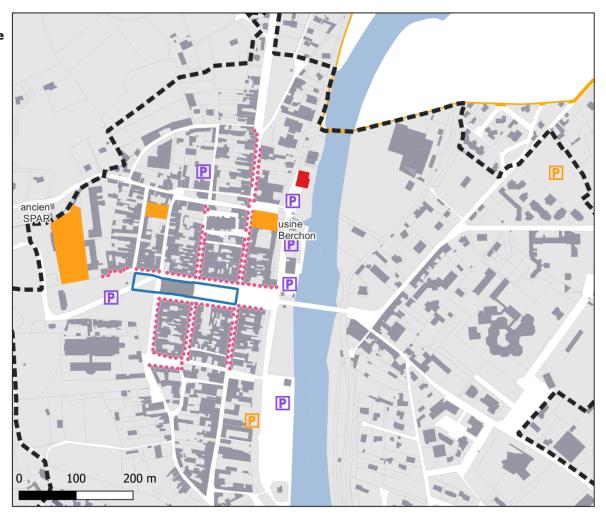
Valoriser le commerce et l'activité commerciale

- Mise en place d'une charte des enseignes et devantures commerciales sur le territoire du Pays de Nay (2018)
- aides directes : OCMR, aides directes au ravalement des vitrines commerciales, magasins, outils de production...
- projet d'Action Collective de Proximité sur le Pays de Nay
- actions collectives : foire, carte fidélité...

Assurer l'accès aux commerces et services du centre-bourg

stationnement existant

projet de stationnement





Volet environnement et qualité de vie

Opération de revitalisation de territoire - Nay Actions en faveur de la transition énergétique et de la qualité de vie

périmètre ORT

Projet de développement d'un réseau de chaleur

Réseau de chaleur - périmètre d'étude

Cité scolaire - piscine Nayeo - EHPAD

Préserver la nature en ville et le maillage des espaces

trame verte urbaine (préservée au PLU)

Nature en ville, îlots de fraîcheur

Structurer le réseau de cheminements doux pour encourager les déplacements alternatifs à l'automobile

—

gare ferroviaire de Coarraze-Nay

véloroute V81, ossature du schéma cyclable communautaire

Schéma comunautaire vélo existant

Schéma communautaire vélo à traiter

----- Tronçon communal vélo à traiter

aménagement cheminements doux

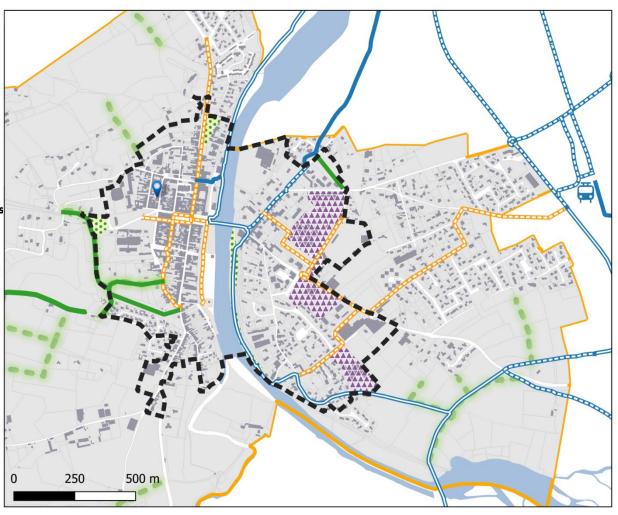
Proposer des solutions pour limiter les déplacements sur le territoire



espace potentiel co-working

Accompagner les ménages dans leur démarche de réduction de la facture énergétique

SREH Montagne Béarnaise

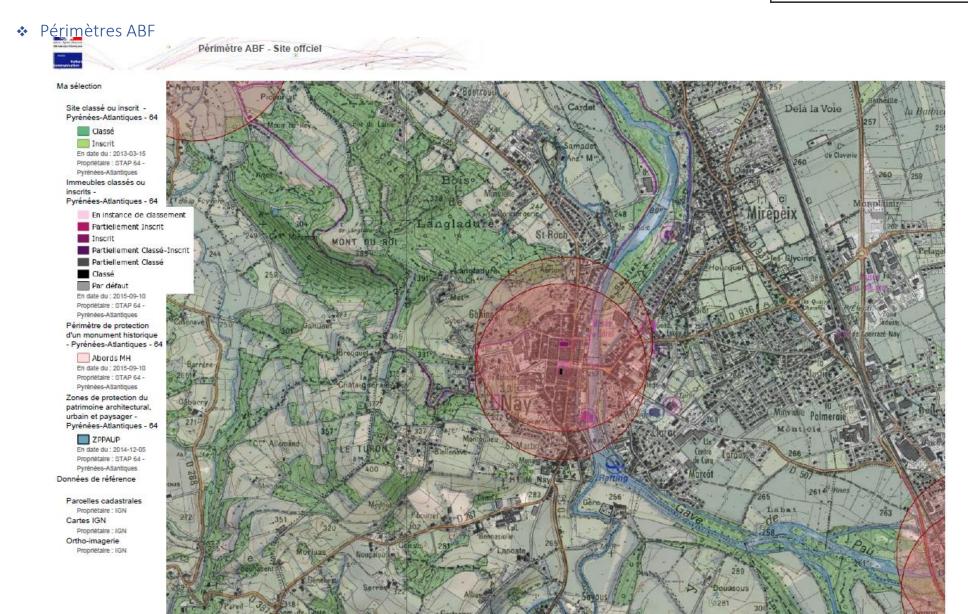


Envoyé en préfecture le 19/09/2023

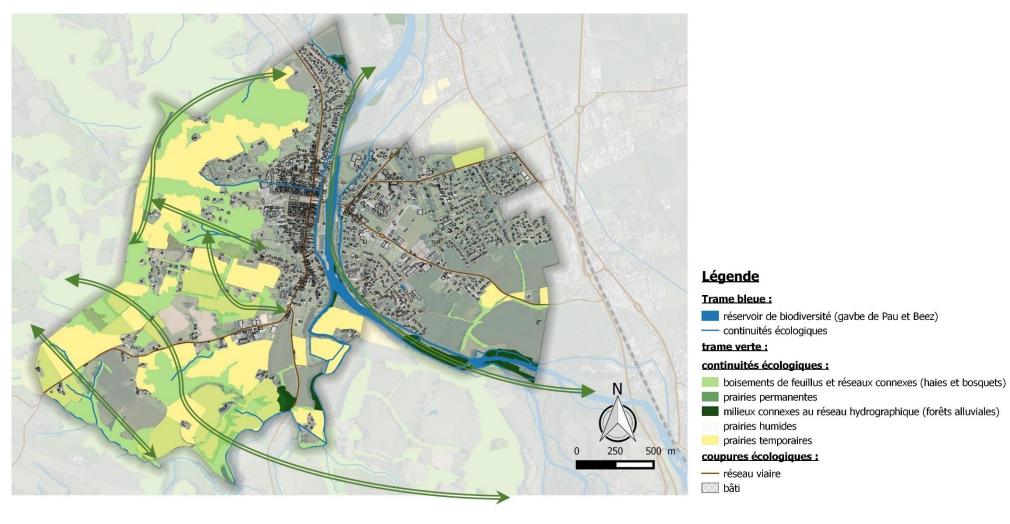
Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

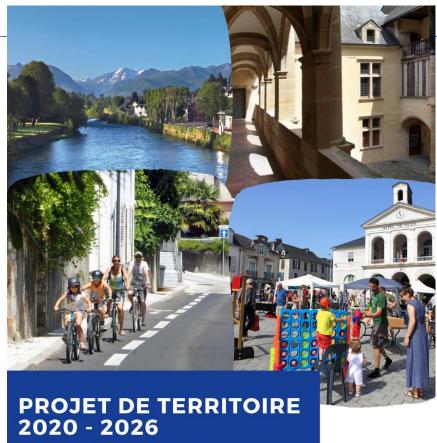


Continuités écologies : Trame Verte et Bleue



Source: APGL/PLU 2019

PROJET DE TERRITOIRE



"ENSEMBLE, BÂTISSONS DEMAIN"





Reçu en préfecture le 19/09/2023

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Reçu en préfecture le 19/09/2023

uhlié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

EDITO Bruno BOURDAA

Après les deux premières années, mon équipe et moi souhaitons désormais passer dans une phase plus active du mandat que vous nous avez confié. Le projet de territoire qui vous est présenté ici est le fruit de plusieurs analyses et de réflexions entre l'équipe municipale et les partenaires, les habitants et les agents. Il invite chacun et chacune à prendre part à la construction de l'action politique de la commune et illustre parfaitement le slogan choisi lors de notre campagne :

"ENSEMBLE, BÂTISSONS DEMAIN"

C'est également sur ces **3 piliers** que nous nous appuierons pour mettre en œuvre notre projet pour Nay.

ENSEMBLE

Parce que la citoyenneté et la démocratie participative sont importantes à nos yeux.

Parce que chacun est important et utile à la collectivité, nous voulons, le plus souvent possible, vous rencontrer et être à votre écoute. C'est pourquoi nous vous avons consulté ces deux années passées à propos de l'avenir de Nay. Vous avez mis en avant trois thématiques principales :







BATISSONS

BÂTIR! Mais quoi?
Une ville moderne tournée vers l'avenir!
Une ville accueillante et attractive!
Une ville agréable et conviviale!

DEMAIN

Parce que Nay doit retrouver une nouvelle grandeur et asseoir sa place de cœur de territoire.

Parce que nous voulons garder notre vitalité et notre jeunesse d'esprit et de cœur. Et parce que demain se prépare aujourd'hui.



PAGE 02

NAY, VILLE CENTRE DU PAYS DE NAY

Avant tout projet, il convient de réaliser un diagnostic. Pour cela nous avons relevé les points forts et les points faibles de notre territoire.

FORCES	FAIBLESSES
Position de cœur de territoire au sein de la Communauté de Communes du Pays de Nay Ville à taille humaine dans l'unité urbaine de la Communauté de Communes du Pays de Nay Ville à la campagne dans un écrin paysager Convivialité Centre-ville rénové Présence d'administrations, d'établissements scolaires, des commerces essentiels et des services, et des professionnels de santé Niveau d'équipements (sports et loisirs, centre commerciaux) important par rapport au bassin de vie Faible part de résidence secondaire Présence d'une gare ferroviaire à proximité	Population vieillissante Trop de commerces fermés Peu d'emploi sur place Manque de logements / existence de logements dégradés et/ou vacants Faible capacité d'hébergement touristique Voirie dégradée Manque d'aménagement de loisir Budget restreint pour une ville centre de 3500 habitants dans une intercommunalité de 28 700 habitants
OPPORTUNITÉS	MENACES
Augmentation des résidences principales en logement collectif Augmentation du nombre de commerce de lère nécessité Construction du centre culturel Cinq friches à réhabiliter (Berchon, Gibert, Cantet, SPAR, ancien cinéma)	Réduction du nombre de familles Augmentation du taux de logement vacant Réduction de la population communale Augmentation de l'utilisation de la voiture Réduction de l'emploi

Sources : sondages bulletins municipaux, AUDAP

Suite à ce diagnostic, les enjeux relevés ont permis de créer le projet de territoire de Nay. Celui-ci comporte 5 axes majeurs :

- · Dynamiser l'économie
- · Valoriser et préserver le patrimoine et le paysage
- · Maintenir le lien social
- · S'engager dans la transition écologique et énergétique
- · Développer une image moderne et dynamique

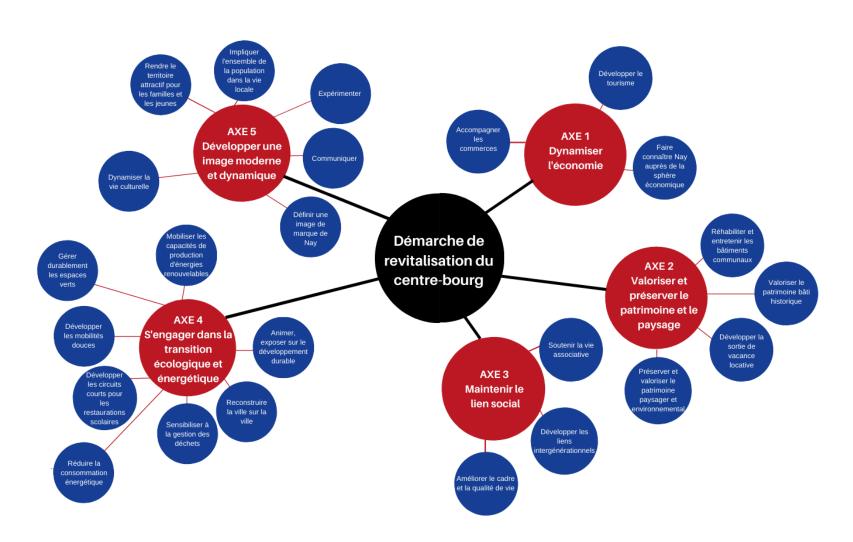
Pour chacun d'entre eux, des objectifs et un plan d'action ont été définis. Ils permettent de cadrer l'action de la municipalité et de prioriser les projets à réaliser.



Reçu en préfecture le 19/09/2023

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

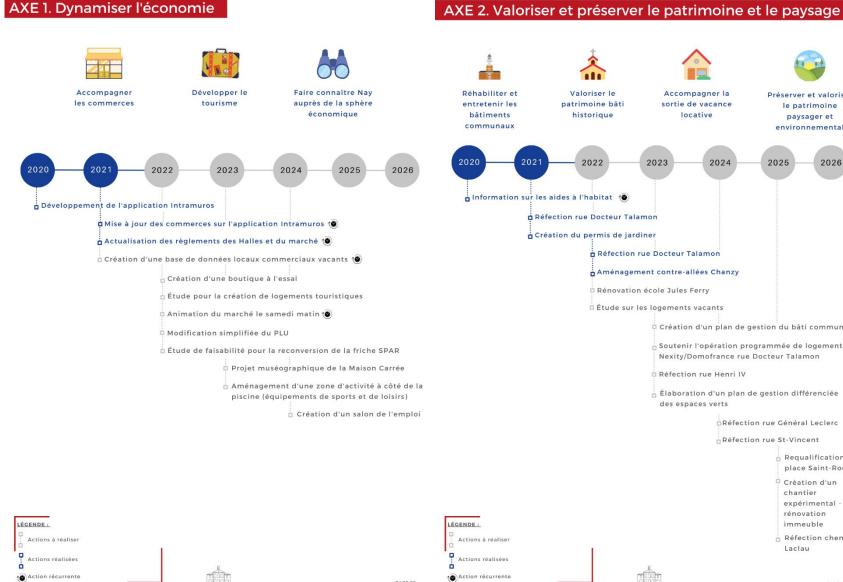
LE PROJET DE TERRITOIRE



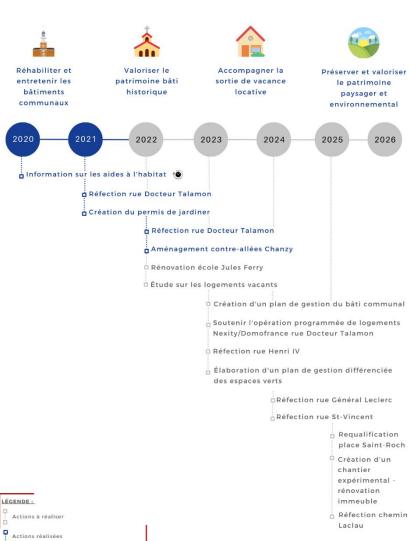
Reçu en préfecture le 19/09/2023

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

AXE 1. Dynamiser l'économie



PAGE 06



Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

AXE 3. Promouvoir le sport, la culture, développer et maintenir le lien social



Soutenir la vie associative



Développer les liens intergénérationnels



Améliorer la qualité et le cadre de vie



Développer les aides sociales



Réduire la fracture numérique



Favoriser l'accessibilité des équipements

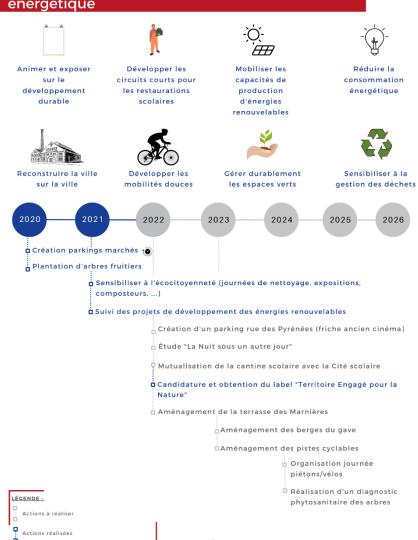


Promouvoir l'offre sportive et culturelle pour le bien-être et la santé

Action récurrente



AXE 4. S'engager dans la transition écologique et énergétique

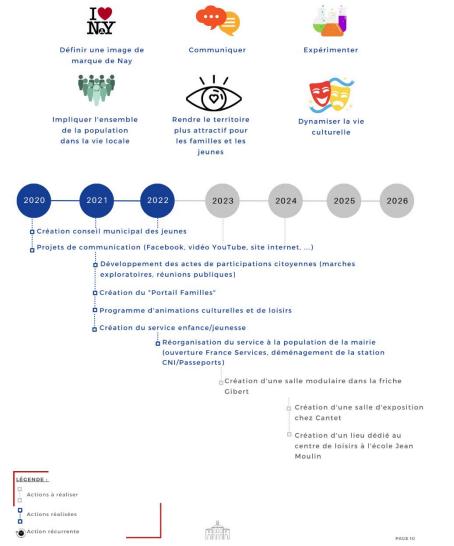


Reçu en préfecture le 19/09/2023

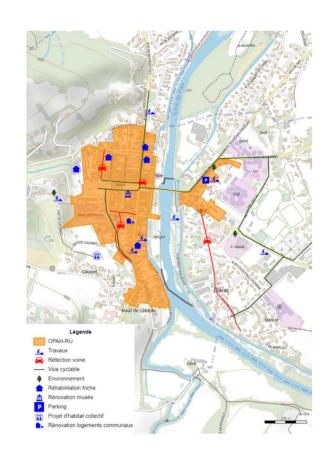
Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

AXE 5. Développer une image moderne et dynamique



CARTOGRAPHIE DES PROJETS





Mairie de NAY 1 Place de la République © 05 59 61 90 30 accueil@mairienay.fr Lundi : 8h-12h / 13h30-17h Mardi : 8h30-12h / 13h30-17h Mercredi: 8h30-12h / 13h30-18h Jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h Vendredi : 8h30-12 / 13h30-17h Directeur de la publication : Bruno BOURDAA, Maire de NAY Maquette et mise en page : Bérangère RIVALLAND, cheffe de projet "Petites Villes de Demain" Crédits photos : Jean-Jacques STOCKLI, Samuel ESQUDÉ-QUILLET, Canva Impression : Castay Imprimerie

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE